

ENVIRONNEMENT - SANTÉ - BIEN ÊTRE  
EDITION#01, JANVIER2018

# L'ÈRE NOUVELLE

M A G A Z I N E

LE  
MASSAGE  
A L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE

LES  
**Vaccins**  
EN QUESTION...

DOSSIER  
**LINKY**  
UNE ATMOSPHERE ELECTRIQUE

**L'ÈRE**  
NOUVELLE

# 2018

## MEILLEURS VOEUX

Toute l'équipe de Quant' Edition  
vous souhaite une belle et douce année 2018

### BULLETIN D'ABONNEMENT

L'Ere Nouvelle Magazine nouvelle formule

Abonnement individuel  
pour 5 numéros/an : 30€

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel. : .....

E-mail : .....

Oui, je souscris un abonnement d'**UN AN** pour 30€ (5 numéros)

Par chèque à l'ordre de Quant' Edition

Bulletin à adresser à Quant' Editions  
826 Chemin de la Chèvre d'Or - 06410 Biot-Sophia Antipolis - +33(0)4 93 655 500 - +33(0)6 07 05 92 17  
contact@renouvellemag.fr

Rédacteurs en chef Nelda Goglio  
Claude-Jean Lapostat

Rédacteur en chef adjointe Valérie Penven

Conception Graphique Manu "EKG" Vechambre  
Julie Valtriani

Journalistes Nicole Baud  
Pierre Lance  
Valérie Penven

Auteurs des articles Nicole Delépine  
Martine Basso  
Jean-Jacques Lujan  
Fabrice Mascaux

Publicité Nicole Baud

## L'Ere Nouvelle Magazine

Association Quant' Edition  
826, Chemin de la Chèvre d'Or  
06410 Biot-Sophia Antipolis

+33 (0)4 93 655 500 / +33 (0)6 07 05 92 17  
Email: [contact@erenouvellemag.com](mailto:contact@erenouvellemag.com)

N°ISSN : en cours (numéro #01)

5 numéros sur abonnement au prix de 30€/an

Création du magazine : Septembre 2017

Tirage à 5000 exemplaires

Diffusion nationale

Le libellé des annonces publicitaires utilisé par les annonceurs, les photos et textes rédactionnels n'engagent que la responsabilité de leur auteur. L'éditeur se réserve le droit de différer ou de refuser des documents sans avoir à en justifier les motifs. L'éditeur décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions, les erreurs typographiques ou d'impression qui pourraient subsister malgré tous les soins apportés à la réalisation. Toute reproduction même partielle des articles, dessins et publicités est interdite, sauf accord préalable de l'éditeur.

**Avertisements** : les informations données dans ce magazine ne doivent en aucun cas entraîner l'interruption ou la modification d'un traitement médical en cours ni remplacer la consultation d'un médecin.



## Edito

Devant le succès de notre numéro#0, c'est avec un grand enthousiasme que nous abordons ce premier magazine de l'année, premier d'une longue série. Fidèle à notre ADN nous y traitons de l'actualité et des sujets, parfois sensibles, qui parlent de notre santé, de notre environnement et de notre bien-être. Face aux grands questionnements actuels nous tentons modestement d'apporter notre pierre à l'édifice et de rendre accessible et compréhensible l'information. C'est le cas dans ce numéro où deux articles sont consacrés aux 11 Vaccins obligatoires. C'est le cas aussi avec notre dossier sur le Linky qui pose question tant sur le plan sanitaire que sur le plan de nos libertés individuelles et de notre sécurité personnelle et nationale.

Les thérapies intégratives émergentes ont le vent en poupe. Elles offrent des solutions complémentaires aux personnes en quête de nouvelles voies pour prendre soin de leur équilibre physique, psychique et émotionnel. Le corps et l'esprit forment un tout. Diderot et Rousseau, les premiers, ont réhabilité le corps, en montrant combien l'humain est un être sensible et à quel point ses ressentis corporels et émotionnels contribuent à son équilibre et son identité. En pôle position des émotions positives les plus bénéfiques pour la santé figurent justement la gratitude et la bienveillance, et le contact régulier avec la nature qui améliorent notre immunité. Ces données nous encouragent à prendre soin non seulement de nous, mais aussi de notre environnement, humain et naturel. Ainsi ce magnifique article sur le massage permet d'envisager les choses sous l'angle du toucher ... Nous sommes chair, nous sommes esprit et l'un comme l'autre se conjugue au présent dans le verbe aimer...

Nous vous souhaitons une magnifique année 2018 !

Claude-Jean Lapostat

# SOMMAIRE



05-08

## LINKY : UNE ATMOSPHERE ELECTRIQUE

Se déployant à la vitesse de l'éclair sur tout le territoire français, le compteur Linky ne fait pas l'unanimité. Est-il dangereux pour la santé ? A-t-on réellement mesuré son impact sanitaire ?



12-15

## LES VACCINS

Obligation vaccinale: une loi liberticide, sans fondement de santé publique, contraire à l'éthique médicale et aux conventions internationales signées par la France depuis 70 ans.



18-21

## LA SÉCURITÉ SOCIALE DE PAPA? (SUITE ET FIN)

«Le trou : une arme volontairement créée et entretenue pour discréditer la sécurité sociale afin de la démanteler pour redonner aux assurances privées le marché qu'elles ont perdu en 1946»



30

## LE MASSAGE À L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE

LA VITAMINE B12 p.09

NOUVEAU GENRE LITTÉRAIRE ! p.10

C'est à la suite d'un pari un peu fou, lancé un beau matin de septembre dans la salle des profs du collège de Mouans-Sartoux, que l'aventure a démarré.

COMMENT NAIT ET CROIT UN CANCER p.22

La recherche progresse, certes, mais il nous faut remonter à notre constitution pour saisir le processus engagé dans l'apparition d'une tumeur.

AGNES BUZYN p.24  
SUR LA SELLETTE

Mme Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, ayant repris à son compte la proposition de Marisol Touraine, précédente titulaire de ce poste ministériel, de rendre 11 vaccins obligatoires pour les nouveaux-nés

LINKY

## UNE ATMOSPHÈRE ÉLECTRIQUE

Se déployant à la vitesse de l'éclair sur tout le territoire français, le compteur Linky ne fait pas l'unanimité.

Est-il dangereux pour la santé ? A-t-on réellement mesuré son impact sanitaire ? Va-t-on au devant d'un nouveau scandale de santé public ?

*8 milliards de téléphones portables en circulation dans le monde ! Un univers hyper connecté, un monde de Big Data qui s'échangent, se captent et se vendent, souvent à notre insu. Difficile aujourd'hui d'imaginer de se passer de téléphone mobile, de la Wi-Fi et des innombrables facilités que cette technologie sans fil procure. Une technologie en passe de devenir la norme dans tous nos échanges, y compris pour ce qui concerne l'énergie, désormais «connectée».*

Depuis la « loi de transition énergétique » du 18 août 2015, l'État français a lancé un immense programme d'installation de nouveaux compteurs d'électricité dits « intelligents » : les compteurs Linky. Au total, 35 millions de ces compteurs « communicants » seront installés dans toute la France d'ici 2021. Ce chantier pharaonique est mené tambour battant par la société Enedis, ex ERDF, filiale à 100 % d'EDF. Les enjeux économiques sont énormes, les investissements et les moyens déployés colossaux (entre 5 à 8 milliards d'euros). Les intentions annoncées semblent louables, puisqu'il s'agit à la fois de mieux maîtriser l'énergie grâce aux données récoltées par les compteurs, et de mieux la gérer en direct en commandant à distance les Linky.

Tout cela, dans le but vertueux de réduire le bilan carbone de la France... et de nous faciliter l'existence.

Pourtant, l'installation du Linky sur tout le territoire français a généré une levée de boucliers de la part d'associations, de médecins et de scientifiques indépendants qui tirent la sonnette d'alarme en dénonçant à minima l'absence de principe de précaution et pour les plus alarmistes un risque sanitaire majeur. A ce jour, 451 municipalités sont entrées en résistance en refusant l'installation du Linky sur leurs communes. Quant aux particuliers réunis en collectifs et associations, ils ne cessent de battre le pavé contre l'invasion du Linky,

suspect d'intrusion dans notre vie privée et d'avoir des conséquences délétères sur notre santé.

## ELECTROMAGNÉTISME ET HYPERSENSIBILITÉ

Depuis une vingtaine d'années, l'humanité se trouve dans une situation à laquelle elle n'avait jamais été confrontée : l'irradiation par les ondes issues de la technologie sans fil. Cette multiplication d'objets et de technologies connectées génère un bain électromagnétique invisible, une véritable soupe d'ondes et de radio fréquences qui génère chez les plus sensibles des problèmes de santé, parfois très invalidants, recensés sous l'acronyme SICEM ou Syndrome d'Intolérance aux Champs Electromagnétiques. Ces dix dernières années le nombre d'électro-hypersensibles n'a cessé de croître et certaines études prédisent que 10 à 15% de la population pourrait être atteinte par une intolérance aux champs électromagnétiques dans les 25 à 50 ans qui viennent. Le professeur Belpomme, cancérologue réputé, reçoit dans son cabinet des patients de plus en plus nombreux, notamment des enfants, souffrant d'hypersensibilité au rayonnement électromagnétique mais les autorités médicales préfèrent ranger ces troubles dans la catégorie psychiatrique...

S'agit-il d'une pathologie réelle ou est-ce psychosomatique ? Pour le Pr. Dominique Belpomme, il s'agit de véritables malades. Avec son équipe il a pu mettre au point un test de diagnostic qui repose essentiellement sur un écho doppler cérébral pulsé et sur des tests sanguins et urinaires. Il a ainsi mis en évidence une augmentation de certaines protéines de stress qui traduisent l'existence d'une souffrance cérébrale. Ce phénomène inflammatoire siège dans le cerveau, une neuro-inflammation induite par les champs électromagnétiques. Ce n'est pas une maladie psychiatrique ou psychosomatique mais bien un Syndrome d'Intolérance aux Champs Electromagnétiques contre lequel il a mis au point un traitement qui permet de faire régresser les symptômes de cette maladie environnementale, hélas dans une moindre proportion...

## LA LENTE RECONNAISSANCE DE L'ÉLECTRO-HYPERSENSIBLE

Si l'hypersensibilité électromagnétique est considérée comme un handicap en Suède, en France le débat est toujours en cours sur la reconnaissance et l'explication

de cette pathologie. Entre 2002 et 2004, 37 chercheurs de 12 pays se sont prononcés à travers l'étude REFLEX qui démontre que les Radio Fréquences et les Hautes Fréquences sont génotoxiques et produisent une rupture pure et simple des brins d'ADN ! Alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), classait dès 2005 les ondes électromagnétiques comme potentiellement cancérogènes, il a fallu attendre 2009 pour que le Ministère de la Santé français ne se saisisse du problème. Depuis 2011, les radiofréquences sont officiellement classées comme « potentiellement cancérigènes » par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer), organe de l'OMS. Elles ont ainsi rejoint les très basses fréquences classées « potentiellement cancérigènes » en 2001, et qui ont précédé les micro-ondes des technologies sans fil (téléphones portables, objets connectés) classées, elles, en 2013. Enfin, l'OMS reconnaît la réalité des souffrances des malades, même si elle ne reconnaît pas (encore ?) le lien entre radiofréquences et électro-hypersensibilité. Le risque est annoncé, les souffrances sont reconnues, mais le lien n'est pas fait.

## LE LINKY EST-IL DANGEREUX POUR LA SANTÉ ?

Si on commence à reconnaître les problèmes de santé causés par les ondes de la téléphonie mobile, du Wi-Fi, des DCT, des babyphones, etc... On ne connaît pas encore bien celles causées par les radiofréquences du CPL, le Courant porteur en Ligne utilisé pour la transmission des données du Linky. Aucune étude n'a encore prouvé les atteintes possibles du CPL sur la santé même si la Suisse, la Suède, et la Norvège ont fortement réglementé son utilisation, parfois interdite dans les écoles et les hôpitaux. Le CPL génère assez de perturbations électromagnétiques (sur les communications ondes courtes) pour avoir été banni de l'aéroport du Luxembourg et dans tous les sites militaires de l'OTAN.

## QU'EST-CE QUE LE CPL ?

Les données transmises par les Linky le sont au moyen de la technologie CPL (Courant porteur en ligne), qui les fait transiter sous forme d'impulsions électriques à travers les circuits domestiques normaux. En clair il s'agit de transformer le réseau électrique en réseau informatique. Or, les circuits ne sont pas adaptés à véhiculer ce type de champs électromagnétiques. En effet, ces impulsions émettent des radiofréquences (de 35 à 91 kHz) qui se trouvent en dessous des normes de protection établies en 1999 par l'ICNIRP et adoptées

par la France en mai 2002. Ces normes seraient-elles aujourd'hui obsolètes\* ? Y aurait-il un effet cumulatif et multiplicateur d'expositions électromagnétiques renforcé par le CPL ? Car depuis 1999 la pollution électromagnétique a fortement augmenté sur toutes les bandes de fréquences et au vu des témoignages de certains usagers du Linky, le CPL semble impacter les personnes électrosensibles et pouvoir rendre électrosensibles celles jusque-là en bonne santé.

## DES TÉMOIGNAGES ALARMANTS

En France, les témoignages des usagers victimes du Linky se multiplient. Ils expriment leur désarroi face à la dégradation brutale de leur état de santé, une vie qui a soudainement viré au cauchemar dès le compteur « communicant » installé. Leurs messages, que l'on peut lire sur les forums de nombreux sites, décrivent une cohorte de maux : migraines, insomnies, vertiges, nausées, difficultés de concentration, fatigue intense, perte de facultés intellectuelles, fourmillements, sensations de brûlures, palpitations, arythmie cardiaque, etc. Ces symptômes sont ceux du SICEM et de l'électrosensibilité. Mais pour Enedis et les autorités, le lien entre ces troubles et le compteur Linky n'est pas avéré par une étude méthodologique. Alors ces usagers sont-ils la proie d'hallucinations et de troubles psychosomatiques ? Ou faudra-t-il attendre un désastre sanitaire pour prendre des mesures de protection ? Cela ne vous rappelle-t-il pas d'autres cas où ces principes de précautions ne furent pas appliqués ? L'industrie du tabac a refusé pendant plus d'un demi-siècle d'admettre qu'il y ait des liens de causalité entre le fait de fumer et le fait de développer un cancer du poumon, quant à l'industrie de l'amiante elle a nié le danger que cette substance posait sur la santé. En sera-t-il de même pour l'énergie connectée ?

## L'AVIS D'UN EXPERT INDÉPENDANT

David Bruno, ingénieur en poste dans l'aviation civile, ancien spécialiste radar et spécialiste des pollutions magnétiques constate avec des outils de mesure d'ondes électromagnétiques enregistreur comme l'appareil Gigahertz NFA1000 que des pulsations en kHz du Linky, sont mesurées en permanence 24H/24 dans les habitations. Les ondes en kHz du Linky rayonnent absolument par tous les fils électriques des installations domestiques. On mesure avec le NFA1000 des rayonnements de champ électrique en kHz et de champ magnétique en nT absolument partout dans les habitations dans un rayon de plusieurs dizaines de cm autour des fils électriques (y compris les fils électriques encastrés proche de la tête de lit). Auparavant, avant

l'installation du Linky on ne détectait jamais de fréquences supérieures à 2 kHz (1 kHz = 1000 Hz), mais essentiellement du 50 Hz ! Sauf si l'on était proche d'une plaque à induction, d'un écran TV, d'une ampoule fluo compacte.

Pour David Bruno, les radiofréquences en kHz traversent facilement le corps humain et perturbent en permanence l'ensemble de ses cellules. Il nous rappelle cette loi basique de la physique : un corps conducteur soumis à un champ électrique, par exemple le corps humain, va générer dans celui-ci une tension électrique induite (qui se vérifie facilement au voltmètre) exactement à même fréquence que l'onde. L'ensemble du corps humain se polarise donc à la fréquence de l'onde. Selon lui, le champ magnétique du CPL Linky en kHz traverse facilement le corps humain et crée des boucles de courant électrique à l'intérieur de celui-ci. Le plus pernicieux reste le phénomène aléatoire de l'envoi des pulsations Linky, parfois toutes les 3 secondes et parfois toutes les 2 minutes. Il est en effet plus difficile pour les cellules du corps de s'adapter à des perturbations aléatoires, surtout pendant le sommeil. C'est peut-être ce qui explique le mal-être de toutes ces personnes dont la vie a basculé du jour au lendemain depuis l'installation du Linky, conclut l'expert dans son rapport.

## QUE DISENT LES AUTORITÉS ?

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) a révisé en juin dernier son avis sur les compteurs communicants suite à la publication tardive des mesures que l'Agence avait commandées au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Ces mesures visaient à mieux caractériser les expositions dans la vie courante provoquées par le CPL du Linky, en effectuant des mesures à l'insu d'ENEDIS. Le CSTB montre sans ambiguïté que, d'une part le CPL du Linky se propage dans les installations électriques et génère une exposition y compris dans les logements ne disposant pas du compteur, mais situés dans un quartier où ceux-ci ont été déployés. D'autre part, les mesures révèlent que les trames de CPL Linky sont observables à tout moment, générant une exposition qualifiée de quasi-permanente par les auteurs du rapport.

## EN L'ABSENCE DE PRINCIPE DE PRÉCAUTION, QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Bien que l'OMS ait classé les champs magnétiques 60 Hertz et les radiofréquences dans la catégorie



« possiblement cancérigène » et malgré les alertes de scientifiques indépendants et d'associations aucun principe de précautions n'est pour l'heure d'actualité. Le déploiement du Linky s'intensifie tel un rouleau compresseur afin qu'Enedis atteigne son objectif de 35 millions de compteurs installés en 2021.

Face à l'inertie des pouvoirs publics, la position ambivalente des organismes de protection comme l'ANSES, la vigilance reste plus que jamais de mise. Si vous pensez que votre ancien compteur continue à faire son office et que, par la plus élémentaire des prudences, vous souhaitez vous prémunir de tout risque éventuel sur votre santé et celle de vos proches, sachez que vous pouvez refuser l'installation du Linky... Il se peut que la Société Enedis use de méthodes coercitives, de menaces et d'injonctions pour vous faire croire que vous encourez une amende, vous menace d'appeler la police, de couper l'électricité, de vous faire payer la « relève à pied »... Sachez que ce sont des intimidations sans fondements.

A titre collectif les communes restent propriétaires des compteurs d'électricité et peuvent donc refuser le Linky même lorsqu'elles ont délégué leur compétence à un syndicat départemental d'énergie. Dans le cas où votre commune ne vous protégerait pas, que vous soyez propriétaire ou simple locataire vous pouvez refuser l'installation du Linky à titre individuel. Mais soyez conscient que la bataille n'est pas gagnée d'avance,

les employés d'Enedis n'hésitant pas à changer le compteur à votre insu lorsque celui-ci se trouve à l'extérieur ! Face à ces méthodes agressives, il apparaît qu'un des seuls recours possibles soit l'appel à la justice. L'horizon semble cependant s'obscurcir pour Linky, dont le déploiement prend un tournant juridique. Les décisions municipales interdisant son installation se multiplient, contrecarrées par les préfets, tandis que les collectifs d'opposants sont plusieurs à avoir saisi la justice, qui doit rendre des décisions prochainement. MySmartCab a recueilli 634 plaintes sur les 1000 qu'il attend pour lancer une action collective conjointe. Par ailleurs, l'Assemblée nationale s'est emparée du sujet : une « audition conjointe » sur « les enjeux des compteurs intelligents » s'y déroulera le 14 décembre. Affaire à suivre...

Valérie Penven

*\*Dans ce document en anglais de la norme ICNIRP, il est indiqué clairement « les valeurs limites d'exposition aux rayonnements électromagnétiques ne sont fondées que sur des effets immédiats sur la santé, tels que la stimulation des muscles ou des nerfs périphériques, les chocs et brûlures provoqués par le contact avec des objets (tension induite dans les objets).*

# LA VITAMINE B12



## La vitamine B12 participe à de nombreuses fonctions telles que :

- La synthèse de l'ADN
- La mitose (division cellulaire)
- La formation des globules sanguins,
- La synthèse des hormones et des neurotransmetteurs.
- La protection des filaments nerveux dans la moelle épinière et dans le cerveau (myéline),
- Le recyclage de l'homocystéine (l'homocystéine est un acide aminé non protéinogène soufré résultant du catabolisme de la méthionine ou de la cystathionine).

## En cas de carence, certains symptômes vont apparaître, parfois légers mais aussi plus graves :

- Troubles nerveux , douleurs fourmillements, problèmes de coordination, troubles de la mémoire.
- Anémie, perte d'énergie, faiblesse immunitaire, fatigue chronique, trouble de la concentration.
- Problèmes de synthèse des neurotransmetteurs et des hormones ; troubles psychologiques, dépression, psychose.
- Problèmes digestifs : constipation, diarrhée, inflammations buccales et ou gastro intestinale.

## UNE DÉCOUVERTE INTÉRESSANTE : LA B12 NATURELLE.

En effet, nous devons savoir que de nombreuses sociétés utilisent des micro-organismes modifiés génétiquement (OGM) pour produire 30% de B12 en plus. Un petit retour en arrière va nous permettre de retrouver les OGM.

Le patrimoine a été modifié par l'intervention Humaine (génome artificiellement modifié). Cette acceptation inclut toutes les voies possibles de modification de l'information génétique allant de la méthode des croisements aux outils du génie génétique. Mais avec le Docteur Georgio Pandalis nous allons découvrir une vitamine B12 naturelle.

Effectivement, il va réussir à obtenir de la vitamine B12 bio-compatible via une variété de chiendent qu'il a protégé sous le nom de Sidea Quecke. Ce n'est pas la plante elle-même qui produit la B12 mais des azotobacters (bactéries du sol) vivants en symbiose avec elle sur les nodules de ses rhizomes. Evitant de les détruire par des engrais. Le Dr Pandalis a lui, compris comment maintenir, et utiliser cette symbiose essentielle et naturelle, produisant le triple des quantités !

Voici proposée la vitamine B12. Naturelle sous le nom de SIDEA, elle est Biocompatible, non synthétique ni issue de bactéries OGM et elle est composée de plantes donnant une synergie particulière en granules. Il existe SIDEA B12 BIO et VEGANE sous forme de granules et comprimés.  
1 Comprimé : 0,4 µg de vitamine B12 liée aux plantes.  
**ALTERNATURE**, Michel Parra vous apportera tous les détails relatifs à ce produit.

**Vous pouvez prendre contact par téléphone :**  
03 89 68 13 47  
[contact@alternature.com](mailto:contact@alternature.com)

En refusant les OGM ? C'est un débat moral qui demeure et que chacun d'entre nous a le devoir d'accepter ou refuser selon ses convictions.



Nicole Baud

## NOUVEAU GENRE LITTÉRAIRE !

MARTINE ET JEAN JACQUES SE LANÇENT UN DÉFI

*C'est à la suite d'un pari un peu fou, lancé un beau matin de septembre dans la salle des profs du collège de Mouans-Sartoux, que l'aventure a démarré.*

*Ce jour-là, sous les yeux goguenards de mes collègues, je prétendis, en toute modestie, que des romans style « Da Vinci Code », j'étais capable d'en écrire à la pelle. Voilà comment, il y a une dizaine d'années déjà, j'ai plongé dans le vaste monde de l'imaginaire.*

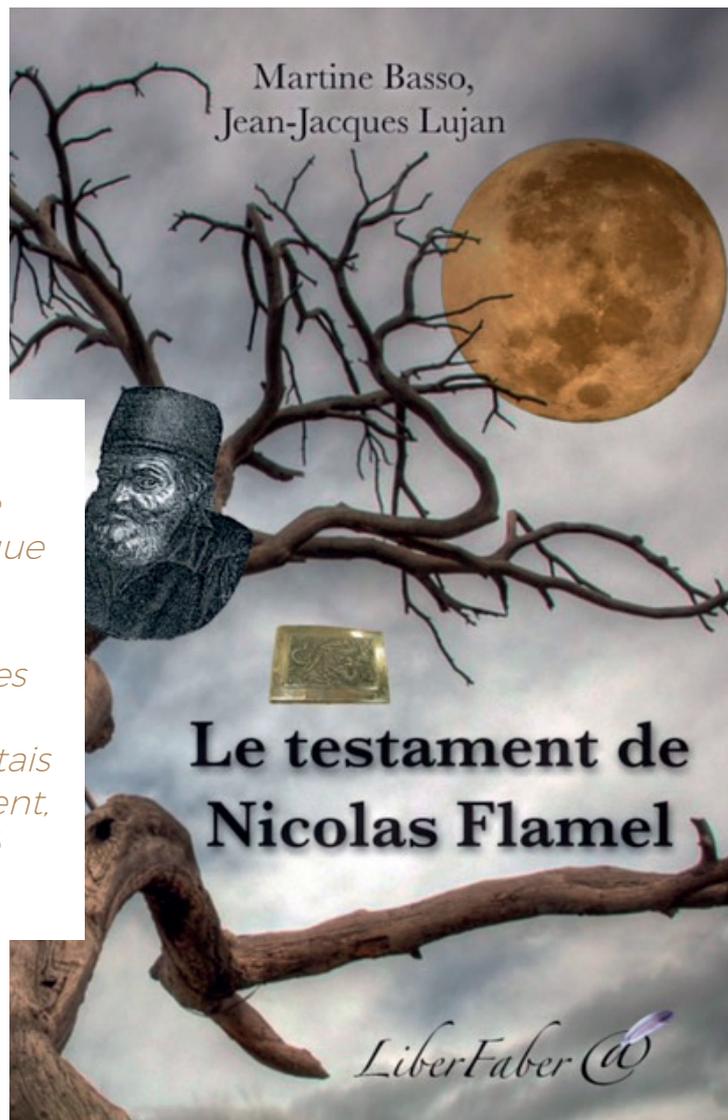
Je me suis d'abord lancée seule, sans aucun complexe, dans le grand jeu de l'écriture.

Mon frère, toujours prêt à m'emboîter le pas dans mes actions les plus farfelues, m'a ensuite rejointe et, depuis, nous racontons à quatre mains des histoires, pour notre plus grand plaisir et, nous le souhaitons, pour celui des hardis lecteurs qui osent nous suivre dans nos fantaisies.

Nous avons évité soigneusement le genre « roman policier » et ses fils rouges trop marqués à notre goût.

L'élucidation d'un meurtre, grâce à l'enquête habile d'un inspecteur charismatique dévoilant la noirceur de l'âme d'une humanité corrompue et désenchantée, ne nous passionnait ni l'un ni l'autre.

À ce jeu trop codifié, nous préférons la résolution d'énigmes plutôt scientifiques, à la façon d'un « Jules Verne » qui savait faire voyager son lecteur, le plonger dans le passé comme l'immerger dans le présent. À l'instar de cet illustre modèle, nous souhaitons permettre à notre lecteur d'apprendre



en s'amusant comment fonctionnent nos technologies modernes, tout en restant dans le cadre ludique d'un roman. Rebondissements, embuscades, retournements de situation, pièges, chausse-trappes, héros attachants, traîtres sans scrupules et misérables plus noirs que l'enfer émaillent nos pages, tout comme dans la vraie vie. Heureusement la belle histoire de cœur pour toucher notre âme d'enfant vient à point nommé pour éclaircir ce sinistre tableau d'une lueur d'espoir.

Je suis plus spécialisée dans la partie imaginaire, ésotérique et scientifique, je lance les idées et mon frère s'en saisit, les met en forme, les approfondit en faisant d'innombrables recherches. Il est davantage passionné par l'histoire contemporaine, la politique, les dernières guerres. Trop humaniste pour envisager un monde malfaisant, je lui laisse volontiers le soin d'imaginer les coups les plus

tordus que les créatures malintentionnées sorties de ses noires pensées porteront à nos héros.

C'est ainsi que nous avons trouvé un créneau qui nous satisfait tous les deux : écrire deux histoires, une dans le passé où l'énigme est introduite et une autre dans le présent où celle-ci est résolue. Nous sommes bien sûr capables de travailler ensemble sur le même chapitre grâce à une concertation permanente et une révision constante de nos objectifs. Quand l'un délaisse l'ordinateur, l'autre continue alors et cela ne pose aucun problème, c'est même ludique... Nous avons utilisé cette méthode pour le testament de Nicolas Flamel.

Le prologue se déroule durant la guerre de 14-18. Lors d'un bombardement, un mystérieux étui est ramené à la surface et ramassé par un soldat.

Pendant les événements de mai 1968, deux étudiants entrent en sa possession et, après avoir déchiffré le message qu'il protégeait, ils partent sur les traces de Nicolas Flamel le plus brillant de tous les alchimistes du moyen-âge et précurseur de notre chimie moderne.

Ce petit écrivain public parisien avait compris que, pour faire aboutir ses recherches, il fallait de la volonté, de la ténacité, du savoir, mais aussi une certaine spiritualité. Il respectait la matière, œuvre de Dieu, en la recopiant et travaillait dans son laboratoire (labor = travail ; oratoire = prière).

Il a écrit trois livres que j'ai lus et que j'ai utilisés pour décrire sa vie, bien sûr, mais aussi pour expliquer en quoi consistait le grand œuvre alchimique et les trois périodes fondamentales qui mènent à la découverte de la pierre philosophale. J'ai essayé de traduire du mieux possible sa pensée, sa façon de vivre et sa passion pour l'alchimie. Pour éviter l'inquisition, les voisins curieux et les envieux, l'alchimiste cryptait ses résultats en utilisant le langage des oiseaux, d'où la difficulté pour un non-initié de comprendre un texte souvent obscur. Cela a découragé beaucoup de prétendants. J'ai donné ma version, à vous de voir si elle vous convient.

Nous avons usé et abusé de la licence romanesque pour modifier quelque peu sa biographie et imaginer qu'il découvrit par hasard une technologie inconcevable à cette époque, mais qu'il aurait pourtant pu réaliser grâce aux produits dont il disposait. Nous supposons qu'il s'en servit pour dissimiler ses secrets aux yeux du commun des mortels. De cette façon l'emplacement de la cachette de son mystérieux magot pourrait

impunément traverser le temps et l'espace, en toute sécurité, au nez et à la barbe de ses contemporains.

De nos jours, au plus fort des événements de mai, deux étudiants parviendront à résoudre l'énigme et partiront à la recherche du fabuleux héritage du maître du Grand-œuvre, ce qui permet à mon frère de vous faire vivre en spectateur privilégié les dessous des événements de 68 et leurs conséquences sur la politique d'aujourd'hui.

Bien sûr tout ne se passera pas comme sur des roulettes, les héros retrouveront-ils le secret de l'alchimiste ou un trésor d'une toute autre nature ?

Je terminerai par une petite leçon d'alchimie, pour vous donner envie :

Écoutez le secret des alchimistes, parfois charitables et parfois envieux, il faut le dire. Leur formulation, obscure et symbolique, est adaptée au langage de l'inconscient et des rêves : « L'homme est né poète avant de mourir savant ». Aujourd'hui, malgré une meilleure connaissance de l'univers, il voit de grands

pans de murs lui masquer la réalité ; il en va de même pour les lointains prolongements de l'être. Il ne se connaît pas entièrement lui-même. Seul l'explorateur s'exerçant à la pratique de l'expérience magique du sacré peut en toute humilité s'en rapprocher.

*« L'homme  
est né poète  
avant de mourir  
savant »*

Pour ces raisons, son langage est fortement inadapté à l'analyse critique rationnelle, au simple bon sens des gens, aux esprits forts des adultes en général. Ce qui complique la recherche, car le monde est conçu pour une analyse critique fondée sur le réalisme rationaliste.

Deux types de pensées déchirent l'être humain : le rêve et la réalité, d'où la tentative nécessaire de concilier ces deux tendances.

L'alchimie dont découlera plus tard la chimie aurait pris naissance dans les ateliers de Tubalcaïn, le dompteur des métaux, connu grâce à l'Ancien Testament. Mais la majorité des adeptes en attribue la paternité au dieu égyptien Thot, plus tard hellénisé et appelé Hermès Trismégiste auteur de la Table d'Émeraude.

L'Alchimie est aussi appelée Art Royal.

Martine Basso & Jean-Jacques Lujan

renseignements : martineb006@free.fr

# LES VACCINS OBLIGATOIRES

Obligation vaccinale : une loi liberticide, sans fondement de santé publique, contraire à l'éthique médicale et aux conventions internationales signées par la France depuis 70 ans.

**La Déclaration Universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme avec un consensus de 193 pays (..) stipule que toute intervention médicale préventive ne doit être effectuée qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé de la personne concernée, et fondé sur des informations suffisantes. Elle note (en son article 2) que « le seul intérêt de la science ou de la société » ne doit pas prévaloir.**

La loi de financement de la sécurité sociale votée en décembre 2017 élargit l'obligation pour les enfants de moins de deux ans nés au-delà du 1 Janvier 2018, de trois à onze vaccins. Cette loi est pourtant contraire aux données de la science, aux droits des patients, aux droits constitutionnels, et au principe de précaution. Et la balance bénéfice -risque de chaque vaccin a été présenté aux parlementaires de façon ni scientifique ni démocratique (« la vaccination ne se discute pas ! »). Les députés présents ont voté, émus par l'une d'entre eux racontant qu'elle a perdu un enfant parce qu'il n'avait pas été vacciné. Une telle « histoire de chasse » suscite la compassion mais ne fait pas la science, c'est pour cela qu'on a inventé les essais cliniques. Injecter à des millions de tout petits en bonne santé des médicaments, pour soi-disant leur éviter des risques plus tard. Belle avancée de la marchandisation de la santé ..

## RAPPEL HISTORIQUE.

C'est avant tout l'hygiène qui a vaincu les épidémies: assainissement de l'eau et des égouts, lavage des mains, des légumes et ustensiles de cuisine, lutte contre la pullulation des nuisibles (rats, moustiques), habitat salubre et sans promiscuité, vie saine et bonne

alimentation. Mais aussi l'isolement des malades et des possibles porteurs de germes (léproseries, sanatorium, quarantaine, éviction scolaire en période contagieuse). Les antibiotiques ont parachevé la chute de la mortalité par maladies infectieuses.

Dans cette victoire contre les infections, les vaccins n'ont joué qu'un rôle très marginal. A l'exception de la variole où le vaccin seul ne parvenait pas à éradiquer la maladie, finalement vaincue par l'association de vaccination massive et d'une « stratégie de surveillance et d'endiguement ». L'OMS reconnaît que le dépistage et l'isolement des cas ont été essentiels pour ce résultat. Et que le vaccin a été responsable d'encéphalites parfois mortelles. Fournir de l'eau potable aux populations défavorisées et leur permettre l'hygiène serait plus efficace que les grandes campagnes de vaccination couplées au lait en poudre remplaçant le lait de maternelle.

## QUELS SONT LES ARGUMENTS SURVOLÉS PAR LA MINISTRE EN FAVEUR DE L'OBLIGATION VACCINALE ?

Les enfants non vaccinés mettraient-ils les autres en danger ? Le grand argument visant à culpabiliser la population réticente serait la mise en danger d'autrui par les non vaccinés. Comment peut-on y croire dans

un univers mondialisé, où des millions de voyageurs non vaccinés passent dans nos aéroports en provenance de pays dans lesquels la vaccination n'est pas obligatoire. Dans le nord de l'Europe, de Angleterre ou de l'Allemagne, la situation sanitaire est aussi bonne sinon meilleure que la nôtre! Une large étude canadienne publiée en 2015 montre que les enfants non vaccinés sont moins souvent malades, font moins de bronchites, moins d'allergies, et ne mettent pas la santé des autres en péril. Ainsi quand la propagande gouvernementale prétend que se vacciner, c'est protéger les autres : c'est globalement faux.

## IL N'EXISTE PAS D'URGENCE SANITAIRE JUSTIFIANT EN FRANCE L'OBLIGATION VACCINALE

Citons docdu16 : « il y a en France environ 2700 décès d'enfants de moins de un an, et 4000 décès au total chez les moins de 15 ans. Toutefois, 99% de ces décès ne sont pas évitables par l'extension de la vaccination à huit vaccins supplémentaires. Même dans l'hypothèse irréaliste d'une couverture vaccinale à 100 % et d'une efficacité vaccinale à 100 % stable dans le temps, ce qui signifierait l'éradication de toutes les maladies à prévention vaccinale visées par les recommandations actuelles, les huit vaccins supplémentaires recommandés ne peuvent permettre de prévenir plus de 1% des décès survenant à ces âges. A titre de comparaison, les causes accidentelles représentent 8 à 9% de la mortalité des moins de 15 ans et 25% des décès soit un décès sur quatre entre 1 et 14 ans ».

## LES VACCINS « SERAIENT BIEN ÉVALUÉS AVANT LA MISE SUR LE MARCHÉ »

Non, les agences ont montré leurs défaillances à de multiples reprises : pour citer les plus récemment médiatisées : médiateur, dépakine, levothyrox. L'institut Cochrane est en procès avec l'EMA pour falsification de données concernant le gardasil (2016). Comme tous les nouveaux médicaments, les vaccins sont peu évalués et les défaillances des agences FDA, EMA (et tous les pays de l'UE sont contraints d'appliquer décisions de l'UE) : les AMM sont données très rapidement, ce qui explique les mauvaises surprises des effets secondaires éventuellement graves. Les citoyens deviennent les cobayes de la phase 3 et 4 sans le savoir. Les risques des vaccins ne sont pas sérieusement évalués.

Aucune étude exhaustive n'est disponible sur les effets secondaires et encore moins sur les conséquences de vaccins groupés sur de si petits organismes. Les risques sont tout simplement niés par la ministre (mentir aux députés semble devenue une habitude depuis Cahuzac). Si l'on examine les données de la Haute Autorité de Santé, on s'aperçoit que seule la montée des antigènes, suite à un vaccin est prise en compte pour préjuger de l'efficacité. Aucune étude de morbidité/ mortalité comparée sur population vaccinée et non vaccinée n'est publiée dans l'évaluation des vaccins contrairement aux autres médicaments.

« LES VACCINS SERAIENT EFFICACES, » affirmation constamment répétée, mais guère vérifiée. Les avis HAS ne comparent en général que les taux de conversion des anticorps par rapport à un ancien vaccin et ne prennent pas en compte l'efficacité réelle dans la population (qui entrainerait, si elle existait, moins de maladies et moins de formes graves). Nenni, regardez les avis HAS sur les vaccins. L'efficacité réelle est inconnue et, en gros l'efficacité clinique est non évaluée. Nous détaillerons plus loin l'inutilité, voire la toxicité du vaccin contre la rougeole (maladie plus grave chez l'adulte). On peut craindre les complications de certains vaccins que le gouvernement menace de rendre rapidement obligatoires, comme le Gardasil qui n'a toujours pas démontré son efficacité dans la prévention du cancer du col de l'utérus et a déjà fait de nombreuses victimes neurologiques et entraîné des décès. La ministre souhaite le rendre obligatoire avant douze ans chez les filles et les garçons !

« Patient cobaye sans le savoir... »

« LES VACCINS SONT SÛRS », assène-t-on constamment aux élus et aux citoyens, méprisant ainsi les victimes qui viennent de témoigner et de déposer avec d'autres associations une saisine au conseil constitutionnel le 13 décembre 2017. L'expérimentation courte, sur quelques centaines d'enfants suivis peu de temps, ne permet pas d'avoir une idée des effets secondaires à long terme en fréquence, et gravité. De plus, les accidents vaccinaux sont le plus souvent niés, prétendus « sans rapport avec la vaccination », même si la mort subite a lieu dans les heures qui suivent l'injection. Sanofi dit qu'il compte vacciner 500 MILLIONS de personnes par an. L'évaluation sur quelques centaines d'individus permet-elle d'évaluer réellement les risques d'une telle campagne de vaccination ? Qu'en diraient les statisticiens compétents et épidémiologistes honnêtes ?



## « LES VACCINS SERAIENT BIEN CONTRÔLÉS APRÈS LEUR COMMERCIALISATION ! »

Chacun sait que la pharmacovigilance est extrêmement défaillante en France. Ce sont les firmes pharmaceutiques qui sont chargées de recueillir et de transmettre les signaux d'alarme alors que cette transmission est contraire à leurs intérêts ! Les exemples du médiateur et plus récemment du levothyrox illustrent très bien comment sont reçus les plaintes des patients, d'abord niées, puis les malades eux-mêmes traités d'hystériques et de victimes des réseaux sociaux ! Mais peut-on demander raisonnablement aux coupables de se dénoncer ?

## D'APRÈS L'OMS « IL FAUDRAIT ATTEINDRE 95% DE VACCINÉS POUR PROTÉGER LA POPULATION ».

C'est faux. Comment l'OMS peut-elle ignorer l'exemple de la rougeole en Chine où les taux de vaccination atteignent au moins 99 % (état totalitaire oblige) sans éradiquer le virus qui se transmet à travers des sujets vaccinés apparemment sains.

## « IL FAUDRAIT L'OBLIGATION POUR LE BIEN DES POPULATIONS ».

Absolument pas ! d'ailleurs l'Europe n'impose pas les vaccinations dans la grande majorité des pays de l'union comparables au nôtre et les citoyens ne sont pas plus

malades. Il n'y a pas d'épidémie actuelle, ni de menace d'épidémie en France et si tel était le cas, il faudrait renforcer en urgence l'hygiène : Paris devenu Poubelle ne paraît pas une bonne justification. Quant aux raisons de la méfiance, la baisse reconnue ou ressentie de la qualité des agences du médicament qui paraissent plus se préoccuper d'accélérer les mises sur le marché que de garantir la sécurité, l'absence de pharmacovigilance réelle, le tout dans un climat de suspicion de corruption et de dissimulation des conflits d'intérêts des décideurs et des experts sont les explications dont devraient tenir compte des gouvernants qui seraient attentifs au bien public et non à la finance, seule grande gagnante de cette obligation contraire au code de Nuremberg.

La vaccination devrait être une décision adaptée à chaque personne à chaque risque individuel (tétanos pour les cavaliers ou jardiniers, fièvre jaune pour ceux qui voyagent en pays d'endémie)

## PANORAMA DES VACCINS CONCERNÉS (ETAT DE LA SCIENCE EN DÉCEMBRE 2017).

Les vaccins **ANTIPOLIO** ne peuvent empêcher la transmission inter humaine du virus qui se réalise uniquement par voie féco-orale (contamination de la boisson ou de la nourriture), qui peut être facilement prévenue par le respect des règles d'hygiène élémentaire. De plus, les souches dérivées du vaccin atténué ont recouvré leur virulence et sont responsables de presque toutes les poliomyélites survenues en Europe de l'Est, en Ukraine et en Inde.

**LE TÉTANOS** n'est pas une maladie contagieuse, le vaccin ne constitue qu'une protection personnelle. En France le tétanos se chiffre actuellement à 12 cas par an, dont 3 mortels : faut-il primo vacciner 800000 enfants et, avec les rappels 5 millions par an ?

**LE VACCIN ANTI DIPHTÉRIE** n'empêche pas la transmission du germe ; l'immunité personnelle qu'il procure est très courte . Le traitement curatif détruit facilement le germe par antibiothérapie et neutralise la toxine par la sérothérapie. Sous traitement, l'évolution est bénigne. Les seuls cas dangereux seraient ceux pour lesquels on n'a pas l'antitoxine disponible ! (Le cas espagnol qui a été très médiatisé pour justifier le vaccin a été guéri par de l'anatoxine venant de Moscou car le ministère espagnol n'en disposait pas).

En France et à Taiwan, respectivement 25% et 37% des enfants ne sont plus immunisés contre la diphtérie un an après les trois injections de vaccin DTC .

Comme en son temps pour le BCG, l'obligation légale pour ces trois vaccins est devenue très discutable, d'autant plus que les firmes n'ont laissé sur le marché que des présentations avec aluminium, puis arrêté la commercialisation de vaccin limitée à ces trois valences, pour imposer en pratique, le vaccin à six valences, préparant l'élargissement de l'obligation.

**LE VACCIN ANTICOQUELUCHEUX :** peu efficace, il ne prévient pas la transmission de B pertussis. La Suède l'a abandonné dès 1979, parce que des épidémies survenaient parmi les populations parfaitement vaccinées, et à cause des nombreux effets secondaires dus au vaccin, particulièrement les atteintes cérébrales. En 1993, dans le Massachusetts, 218 étudiants furent atteints par la coqueluche, alors que 96 % d'entre eux étaient vaccinés. En 2010, en Californie, une épidémie de coqueluche a tué onze nourrissons et affecté plus de 8 000 personnes dont la plus grande partie étaient vaccinées. La coqueluche reste endémique dans certaines régions, malgré une couverture vaccinale importante. Et ce vaccin n'est pas dénué de risques : En France en 1986 cinq bébés sont morts le même jour, peu après la première injection de tétra coq. Les lots incriminés ont été retirés du marché.

Le Vaccin contre **HAEMOPHILUS INFLUENZA** est peu efficace: aux USA la population serait plus à risque qu'avant les campagnes de vaccination.

**LE VACCIN CONTRE L'HÉPATITE B** est totalement inutile chez le nourrisson, car l'hépatite B ne se transmet que par le sang, le sexe ou l'aiguille. Et si on l'injecte au nourrisson, son immunité aura disparu au début des périodes à risque (adolescence). De plus, il expose à de nombreuses complications. En 1994, 37 millions personnes ont été vaccinées après une campagne de promotion massive et mensongère par le ministère. Cette vaccination s'est révélée inefficace sur la prévention des cirrhoses et du cancer du foie (l'incidence a augmenté de 20% depuis la vaccination). Elle a été suivie d'une augmentation d'incidence de SEP atteignant 1/10.000 vaccinés, avec un pic de déclarations en 95/96 correspondant au pic des doses vendues en France.. Le taux de conversion en Sclérose en plaques est de 52% chez les vaccinés HB contre 32% pour les autres, signal très fort. Le Tribunal Administratif, l'ONIAM et le Conseil d'Etat ont reconnu la responsabilité du vaccin chez les victimes contraintes à se vacciner du fait de leur emploi.

**LE VACCIN ROUGEOLE-OREILLONS-RUBÉOLE (ROR)** suscite toutes les polémiques. William Thompson, un expert de l'agence de santé américaine CDC, a reconnu en 2014

avoir été contraint de falsifier l'étude rejetant le lien entre autisme et ROR (film du Dr Andrew Wakefield, Vaxxed). Jadis, lorsque les enfants faisaient les cinq maladies bénignes (rougeole, roséole, varicelle, oreillons, rubéole) dans l'enfance, les mères étaient tranquilles, quelques jours d'absence à l'école et fini. Depuis l'ère des vaccinations, la maladie survient plus tardivement et les adultes font la maladie dans des formes plus graves.

**LA ROUGEOLE** est exceptionnellement dangereuse en France. Maladie bénigne jamais mortelle sur terrain sain, les quelques décès (1 par an) brandis par la ministre sont survenus essentiellement chez des immunodéprimés qui seraient vraisemblablement morts d'autres infections, s'ils n'avaient pas rencontré la rougeole. De plus, la vaccination n'empêche pas la propagation du virus chez les populations apparemment indemnes. Lorsque le taux d'immunisation de la rougeole est élevé dans une population, la maladie devient une affection des personnes immunisées (le paradoxe de la rougeole). La maladie apparaît même quand le taux de vaccination atteint 95 % voire 99%. Les nouveaux cas sont souvent d'ailleurs importés par des individus vaccinés.

En conclusion, l'obligation vaccinale n'a aucune légitimité ni médicale, ni sociale. La prescription d'un vaccin doit rester un acte médical individuel décidé (ou non) entre médecin et patient (ou parent) après consentement véritablement éclairé. Il est tout à fait anormal que les laboratoires ne fournissent plus les valences séparées qui permettraient une individualisation de la vaccination. Il est inadmissible que l'état ne les mette pas en demeure de les fournir.

Nicole Delepine

*Pédiatre, oncologue, ancien chef de service de  
cancérologie pédiatrique APHP*

#### A LIRE ÉGALEMENT DU MÊME AUTEUR :

- MÉDICAMENTS ANTI CANCER PEU EFFICACE ET SOUVENT TOXIQUES paru aux éditions Michalon
- SOIGNER OU OBÉIR? PREMIÈRE MESURE URGENTE POUR ÉVITER LE NAUFRAGE paru aux éditions Fauves
- LA FACE CACHÉE DES MÉDICAMENTS paru aux éditions Michalon



## LA PAVLOVA

---

50G DE BLANCS D'OEUF  
1 CUILLIERE À CAFÉ DE CITRON PRESSÉ  
1 CUILLIERE À CAFÉ DE MAIZENA

BATTRE LES BLANCS EN NEIGE TRÈS FERME,  
Y INCORPORER LE CITRON PRESSÉ ET LA MAIZENA ET  
PETIT À PETIT LE SUCRE EN POUDRE (110G), PUIS LE  
SUCRE GLACE (110G)

FAIRE CUIRE AU FOUR À 100 DEGRÉS  
PENDANT 1H30

FAIRE UNE CHANTILLY AVEC 70G DE CRÈME LIQUIDE  
ENTIÈRE ET UN PEU DE SUCRE GLACE.  
DÉCOREZ À VOTRE CHOIX, AVEC DES FRUITS ROUGES...

## LA TARTE AU CHOCOLAT

---

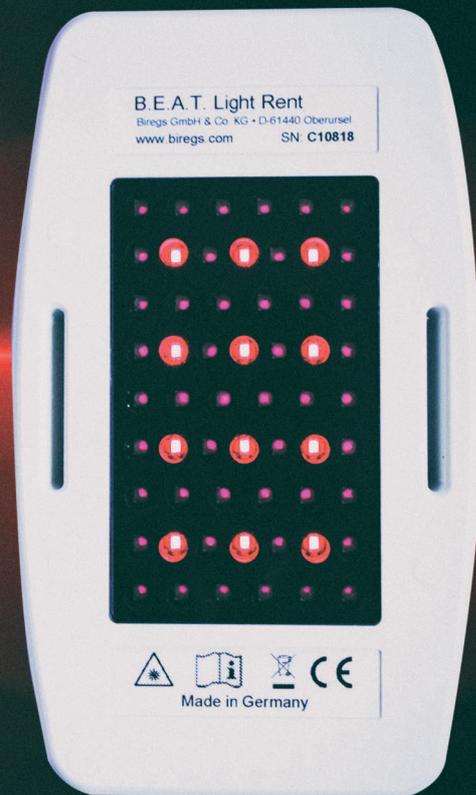
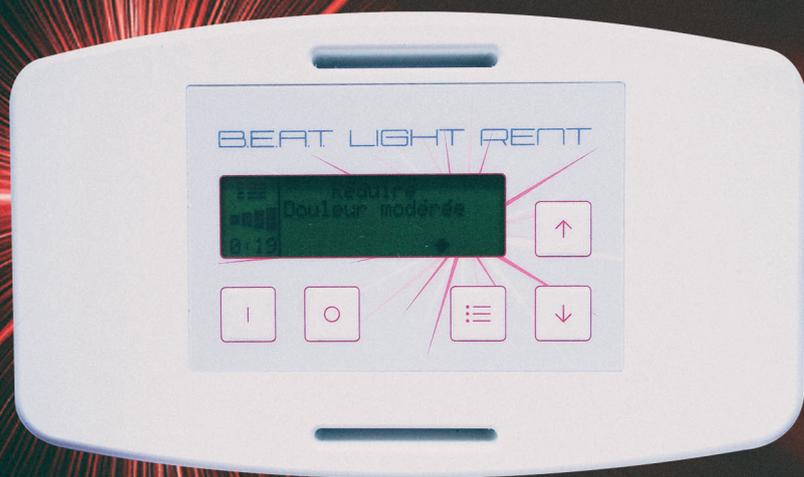
UNE PÂTE BRISÉE  
70G DE CRÈME FRAÎCHE LIQUIDE  
5 JAUNES D'OEUF  
50G DE SUCRE EN POUDRE  
125G DE CHOCOLAT NOIR

FAIRE CHAUFFER LA CRÈME FRAICHE, LA  
MÉLANGER AUX JAUNES D'OEUF, LES BATTRES ET  
INCORPORER LE CHOCOLAT RAPÉ  
FAIRE CUIRE LA PÂTE SABLÉE 20 MINUTES À  
170° APRÈS LE REFROIDISSEMENT RECOUVRIR DE  
LA CRÈME AU CHOCOLAT. Y DÉPOSER DES  
PISTACHES PILÉES ET DES PÉPITES DE CHOCOLAT

*Simple et savoureuse ces deux recettes sans gluten  
vous régaleront tout en douceur...*

*Tatie Manick*





# BEAT LIGHT

## LA LUMIÈRE, FORCE VITALE ÉLÉMENTAIRE !

La lumière est un élixir vital fondamental pour tous les organismes vivants. Sans elle, nulle vie ne serait possible. Chaque jour le soleil nous offre sa chaleur, son énergie et stimule notre production d'hormones. Aujourd'hui la lumière et son fonctionnement nous sont mieux connus, c'est pourquoi il est devenu possible de faire usage de leurs multiples bienfaits au sein de nouveaux systèmes de thérapies totalement innovants.

### LA LUMINOThÉRAPIE : UN LARGE SPECTRE D'ACTION

Des études internationales montrent que les lumières monochromatiques [une seule couleur] rouges possèdent une longueur d'onde capable de stimuler les enzymes de la protection anti-oxydante. Elles engendrent notamment une augmentation de la glutathion peroxydase dans le foie, amplifient la production d'ATP (source de combustible et d'énergie pour les cellules) et favorisent le bon équilibre des ions calcium dans les cellules. La luminothérapie à la lumière rouge possède aussi la faculté de réguler les processus d'oxydation, permettant ainsi d'accroître le métabolisme cellulaire, la synthèse de collagène et le potentiel d'action des cellules nerveuses. Ce processus

a pour effet de stimuler l'activité des mitochondries, des leucocytes et de renforcer la formation d'ADN et ARN dans le noyau cellulaire.

Les enzymes de protection anti-oxydante telles que catalase ou superoxyde dismutase présentent en outre une absorption maximale de la lumière rouge; cette propriété est également exploitée dans la luminothérapie.

### LA LUMIÈRE CONTRE LE VIEILLISSEMENT

Des études biologiques cellulaires ont confirmé que la luminothérapie possédait des effets anti-âge, en augmentant la capacité de régénération des tissus endommagés. Cette action sur le vieillissement et les cellules endommagées (fragilisées par action mécanique, thermique ou du fait de rayonnements électromagnétiques) est encore plus importante que sur les tissus jeunes. En choisissant telle ou telle modulation de résonance, le thérapeute peut utiliser la luminothérapie à des fins spécifiques, comme la prophylaxie.

## LE PROGRAMME DE REVITALISATION B.E.A.T. LIGHT

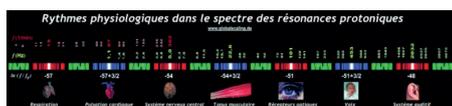
**IL PERMET D'AMÉLIORER CONSIDÉRABLEMENT LES FONCTIONS ÉNERGÉTIQUES DES MITOCHONDRIES.** Tous les processus vitaux de nos cellules ont besoin d'énergie. Celle-ci est produite par les mitochondries (organites de nos cellules) lors du processus de respiration cellulaire. Ce dernier se décompose en trois parties : la glycolyse, le cycle de l'acide citrique et la chaîne respiratoire. Le B.E.A.T. PROGRAMME intervient au niveau du cycle de l'acide citrique.

### MODE D'ACTION DANS LES MITOCHONDRIES

Dans le phénomène de glycolyse, deux molécules d'acide pyruvique sont formées à partir d'une molécule de glucose. Elles existent alors sous la forme d'anion d'acide résiduel et de pyruvate. Une réduction plus poussée des molécules d'acide pyruvique a lieu dans les mitochondries. L'acide pyruvique réagit avec le coenzyme A, fractionnant le dioxyde de carbone (décarboxylation oxydative) pour devenir un acide acétique actif et particulièrement réactif (également connu sous le nom d'Acétyl-coenzyme A). L'étape suivante voit l'apparition d'acide citrique comme produit de la réaction. Sous l'action de l'aconitase, un produit intermédiaire se forme, l'acide isocitrique, qui à son tour se décarboxyle en A-cétoglutarate. (La décarboxylation est la réaction chimique par laquelle une molécule de dioxyde de carbone se sépare d'un ion ou d'une molécule.) Ensuite, lors du cycle de l'acide citrique, la succinyl-CoA est clivée en succinate et en coenzyme-A sous l'effet des succinyl-CoA synthétases. De l'énergie est alors produite sous forme de GTP et d'ATP.

La succinate (anion de l'acide succinique) est la plus puissante source d'énergie des mitochondries. La succinate-déshydrogénase s'oxyde en acide fumarique. Cette étape a pour conséquence de fournir des équivalents de réduction sous forme de FADH. La lumière du B.E.A.T. LIGHT RENT stimule l'activité de la succinate-déshydrogénase (SDG), même lorsque celle-ci est affaiblie par l'influence de l'adrénaline. Le traitement avec B.E.A.T. LIGHT RENT conduit ainsi à une augmentation de l'acide succinique endogène, ce qui, concrètement, correspond à un accroissement de la stabilité des tissus.

**La revitalisation induite par le B.E.A.T. LIGHT RENT offre donc aux cellules des conditions idéales pour la production d'énergie.**



### Quelques applications :

- Troubles du sommeil
- Cicatrisation, réparation et régénération des tissus
- Stimulation du tonus musculaire
- Equilibre du système immunitaire et du rythme cardiaque
- Stimulation de la mémoire
- Réduction du stress physique, des addictions (...)
- Réduction des douleurs chronique ou sévères

# COMMENT PERPETUER LA **SECURITE SOCIALE**

SUITE ET FIN

## LES DÉPISTAGES QUASIMENT IMPOSÉS DES CANCERS CREUSENT LE TROU

**Le dépistage du cancer de la prostate** par le dosage des PSA est nuisible et conduit à des traitements lourds, source de graves troubles psychologiques, urinaires et sexuels. Plusieurs morts par accidents d'irradiation récents étaient traités pour un « petit » cancer de la prostate dépisté par le dosage des PSA, alors que leurs tumeurs ne se seraient vraisemblablement jamais manifestées. Ce dépistage est déconseillé par la « preventive task force » américaine et maintenant par la Haute Autorité de Santé, mais continue à être promu par des urologues et à être remboursé .

**Le dépistage du cancer du sein** creuse le trou inutilement, car son efficacité est très incertaine sur la survie des femmes qui s'y soumettent. La dernière évaluation de l'université de Toronto montre, une fois de plus que l'espérance de vie n'est pas améliorée par le dépistage systématique, alors que les complications dues au surdiagnostic et au surtraitement sont certaines et nombreuses (18 à 25%). Loin de leur être utile, ce dépistage nuit aux femmes et depuis la généralisation du dépistage organisé en 2004, le nombre de mastectomies a augmenté !

**Les médicaments inutiles et souvent dangereux creusent le trou** (> 4 milliards € /an).

Les anti cholestérolémiants n'ont pas d'efficacité démontrée dans la prévention primaire de l'infarctus (avant un accident clinique ) en dehors des hyper cholestérolémies familiales (moins de 300 familles en France). Ils ont tué plus de 100 bien portants, sont fréquemment responsables de fatigue et douleurs musculaires et coûtent 2 milliards d'euros chaque année et sont « imposés » aux médecins, via des recommandations venues d'en haut.

**Et nous n'avons pas  
chiffré le coût des  
bilans de santé,  
de la procréation  
assistée...**

**Des prix bien trop élevés de l'ensemble des médicaments creusent le trou** (10 milliards d'euros annuels au minimum).

Les français paient leurs médicaments bien plus chers que leurs voisins européens. La députée européenne Michele Rivasi, le pharmacien Serge Rader dénoncent le lobbying des laboratoires pharmaceutiques et montrent qu'il est possible d'économiser 10 milliards d'euros par an sur le prix des médicaments uniquement en améliorant les marchés ; ils proposent au ministère ces possibilités d'économies : surdité assourdissante au ministère. Ainsi, le Plavix est vendu 37,11€ en France contre 18,23€ en Italie. Un anti-cholestérol et un anti-ulcère coûtent 50 centimes aux Pays-Bas contre une dizaine d'euros en France...

**Mais il y a mieux : la gabegie liée aux « molécules innovantes » hors liste (2.5 milliards/an) :**

ces drogues incluses sur la liste « en sus » établie au ministère chaque année depuis le premier plan cancer de 2003, sont des médicaments dont l'utilité et l'innocuité restent à prouver et les thérapies précoces imposées aux patients serviront de tests remboursés.

Ils visent le cancer mais aussi d'autres maladies chroniques neurologiques, rhumatologiques ou hépatiques entre autres. Le plan cancer via l'INCa et la HAS en imposent l'utilisation large par les médecins à travers les recommandations nationales, le paiement par la sécurité sociale à 100%, et pour les malades l'obligation d'être cobayes souvent sans le savoir. En 2013 le Pr J P Vernant constatait « les médicaments du cancer atteignent un niveau de prix immoral ».

Ce système hors liste s'étend pour deux milliards d'euros annuels de plus aux « matériels innovants » qui seront commercialisés ultérieurement par des firmes qui toucheront les royalties et les dividendes suite aux développements financés par la solidarité nationale ...

**Et nous n'avons pas chiffré le coût des bilans de santé, de la procréation assistée éventuellement pour convenances personnelles...**

## RÉALITÉ DU TROU !

Le déficit du régime général de sécurité sociale et du Fonds Solidarité Vieillesse s'est établi à 15,4 Md€ en 2013, il s'explique par la dégradation de la conjoncture et le ralentissement de la masse salariale en 2013.

En 2011, la Cour des comptes, dans son rapport annuel, a souligné que les frais de gestion des organismes de sécurité sociale représentaient seulement 3% des dépenses totales de la Sécurité sociale, soit 10 milliards d'€ /an. Ces chiffres montrent que le déficit de la Sécurité sociale n'est pas dû aux coûts de gestion, contrairement à ce qui se raconte sur les ondes.

Le trou : une arme volontairement créée et entretenue pour discréditer la sécurité sociale afin de la démanteler pour redonner aux assurances privées le marché qu'elles ont perdu en 1946.

*«Le trou : une arme volontairement créée et entretenue pour discréditer la sécurité sociale afin de la démanteler pour redonner aux assurances privées le marché qu'elles ont perdu en 1946»*

Le « prétendu trou de la Sécurité Sociale » n'existe que pour culpabiliser les Français, et préparer le retour aux assurances sociales privées. En remboursant de moins en moins les frais occasionnés par les soins courants des malades et en bloquant les honoraires des chirurgiens et autres spécialités, depuis plus de 30 ans pour les forcer à demander des suppléments d'honoraires, nos gouvernants visent à rendre moins populaire la sécurité sociale et à habituer la population à s'adresser aux assurances privées.

## AGENCES, BUREAUCRATIE ET AUTORITARISME OPAQUE GRÈVENT AUSSI CE PSEUDO-TROU

Au lieu d'affecter l'argent public à la santé des Français, le ministère l'utilise pour créer une bureaucratie surabondante et coercitive pour imposer un pouvoir dictatorial. En 2011 (rapport Bur) il existait déjà au moins 18 agences sanitaires (plus des observatoires divers) employant 24272 personnes pour 2,55 milliards d'€ /an. Les agences sanitaires servent aussi à récompenser les membres des cabinets, d'anciens porte-parole, députés frappés par l'alternance, en leur offrant des postes prestigieux aux émoluments libérés des grilles salariales

de la fonction publique et parfois aussi à désamorcer un scandale sanitaire (une crise, une agence explique le sénateur rapporteur).

Ces agences disposent du pouvoir d'état et prennent des décisions majeures (fermeture des hôpitaux ou d'un service, interdiction d'exercer une activité médicale) en dehors de tout contrôle démocratique, ni voie de recours. L'inquisition moderne.

## LES NUAGES DE FUMÉE POUR FAIRE ACCEPTER LA DESTRUCTION MASSIVE DE LA PROTECTION SOCIALE

Le tiers payant généralisé que la ministre a imposé par sa loi de santé (partiellement retoqué par le conseil d'état) ne constitue pas une mesure sociale, car il ne diminue en rien le reste à charge des malades. Le ministère s'est assuré un moyen de pression supplémentaire sur les médecins : le versement des honoraires dépendant du bon vouloir de la bureaucratie, lui permet d'imposer ce qu'elle veut aux médecins (= influencer sur les prescriptions ) sans opposition possible, d'où le désespoir actuel des médecins qui oscillent entre le départ à l'étranger, le dé-conventionnement, voire le suicide.

De plus, l'opacité et l'autoritarisme des agences facilitent la corruption. Derrière les autorisations, les accréditations et les contrôles que cette bureaucratie impose dans l'opacité, prolifèrent les conflits d'intérêts et la corruption (exemples : les autorisations de scanners lorsque Cahuzac était directeur du cabinet de Claude

Evin et toutes les interventions du ministère pour faire rembourser tel médicament vendu par un ami).

Les conflits d'intérêt lorsqu'ils sont dénoncés sont présentés comme des dérives individuelles. C'est le système qui est en cause, ainsi que le révèlent les réactions naïves des médecins rapportées par le Canard ou Mediapart qui disent «faire comme tout le monde ». Ce qui est malheureusement globalement vrai.

La suppression de la plupart de ces agences, du plan cancer (près de deux milliards € par plan pour organiser des réunions coercitives et créer des locaux, des secrétariats etc... ) et des dépenses inutiles énumérées précédemment ferait disparaître le trou et rendrait même la sécurité sociale excédentaire sans augmenter les cotisations, ni diminuer les remboursements. La sécurité sociale pourrait alors payer à leur juste prix les actes médicaux et créer une mutuelle universelle destinée à prendre en charge les soins dentaires, ophtalmologiques, les lunettes et appareils auditifs.

## ET SI ON REMPLAÇAIT LES MUTUELLES PRIVÉES PAR LA SÉCU ?

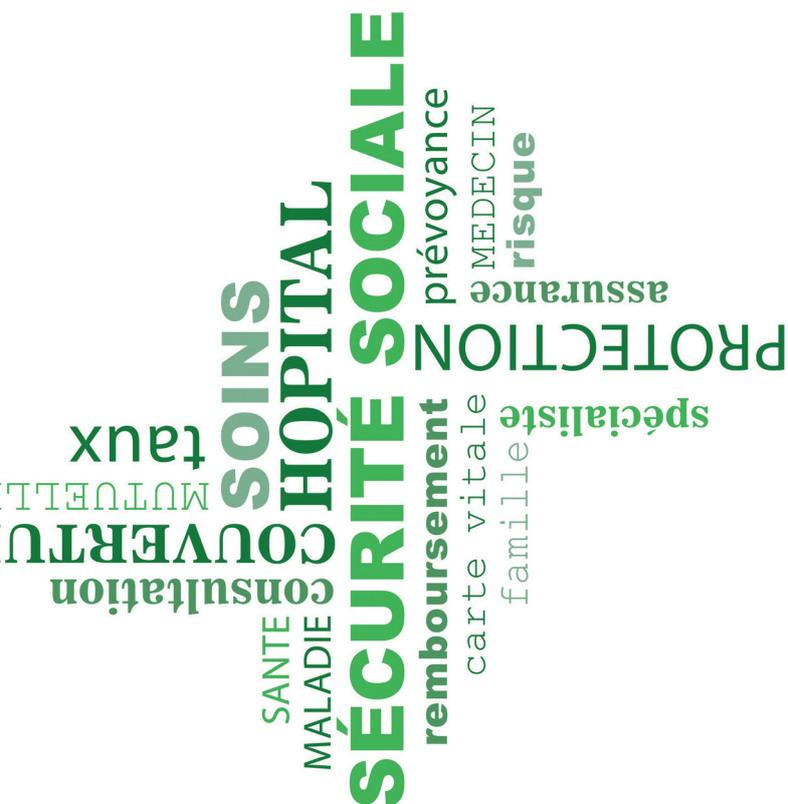
Les mesures que M Touraine a imposé par sa loi de santé vont à l'exact opposé de celles qui seraient utiles à la population et tout particulièrement à sa frange la plus pauvre.

La mutuelle obligatoire choisie par l'employeur ne représente pas une mesure sociale mais seulement un formidable cadeau aux assurances privées et un impôt de plus.

Ces assurances complémentaires privées ne remboursent guère mieux qu'avant ces soins oubliés, mais elles obtiennent l'ouverture forcée d'un marché juteux et, par leur caractère obligatoire, tendent un peu plus à se substituer à la sécurité sociale.

Ces soi-disant « mutuelles » qui rivalisent tous les jours à la télévision pour vous séduire sont en réalité majoritairement des assurances privées cotées en bourse, qui ne redistribuent aux malades qu'un peu plus de la moitié des cotisations versées (alors que la sécurité sociale en redistribue environ 97%), l'autre moitié servant à reverser des taxes à l'état, à distribuer des salaires exorbitants à leurs dirigeants, à offrir des dividendes élevés aux actionnaires, et à payer une publicité agressive et des sponsoring discutables .

Ces « mutuelles » assurances privées de fait, constituent un prélèvement obligatoire de plus sur lequel tout assujéti paie un impôt direct et indirect. Impôt direct



car une partie des cotisations versées est prélevée immédiatement par l'état (taxe sur les mutuelles santé actuellement de 9 à 20%). Impôt indirect car les cotisations que paie le patron aux mutuelles est considérée comme un avantage en nature octroyé aux salariés et s'additionne au salaire effectivement reçu soumis à l'impôt direct sur le revenu. Les salariés paient ainsi un impôt sur de l'argent virtuel qu'ils n'ont ni demandé ni touché et qui donne aux patrons un argument de plus pour refuser une hausse de salaire. Si la loi voulait réellement réduire les inégalités d'accès aux soins, elle aurait institué une mutuelle d'état gérée par la sécurité sociale et gratuite pour les plus démunis. Elle prévoirait le remboursement à tarif normal des lunettes, des soins dentaires et des appareils auditifs. Le surcoût de ces prestations nouvelles peut être facilement récupéré en supprimant les charges indues que supporte la sécurité sociale.

Rappelons les principales économies immédiatement applicables sans nuire aux malades et rétablissant en quelques mois le budget de la sécurité sociale:

- suppression de la coûteuse liste en sus (> 2.5 milliards annuels en molécules innovantes + 2 milliards €/an matériaux en expérimentation ). Les malades utilisés comme cobayes, ces dépenses devraient être assurées par les laboratoires pharmaceutiques comme avant le premier plan cancer en 2003 ;
- les vaccinations inutiles voire dangereuses (1 milliard € annuel au minimum incluant le prix des vaccins mais aussi d'onéreuses campagnes de pub nationales ) telles que le Gardasil.
- les dépistages peu efficaces ou nuisibles tels que le dépistage du cancer de la prostate (600 millions €) ou celui du sein (1.5 milliard €) et campagnes de pub.
- Marché non contrôlé des prix des médicaments usuels : dix milliards euros selon M Rivasi et S Rader.
- Budget de fonctionnement prohibitif des multiples agences (souvent doublon et triplon ) dénoncées par les rapports sénatoriaux successifs, coercitives et nuisibles.

Avant la création de ces agences (ordonnances de 1996) le système de santé était le premier au monde tant par son efficacité et son universalité. Après la bureaucratisation totalitaire, il n'arrête pas de chuter et ne dépasse pas la 24 ième place actuellement... La solution est claire !

- Gestion suradministrée des hôpitaux qui a multiplié les directions, sous- directions administratives etc, conduisant à ce que 35 % du personnel hospitalier

public soit administratif (versus 22% en norvège par exemple). Ce mammoth doit rapidement être dégraissé au bénéfice d'autres ministères sinistrés comme la justice.

## ENTERREMENT DE LA SÉCU PAR LA LOI TOURAINE. SAUVONS-LÀ.

La loi santé de Marisol Touraine a consacré la revanche des assurances privées sur les ordonnances de De Gaulle, instituant la sécurité sociale et la réorientation forcée du budget social vers la Bourse (plus de 150 Milliards échappaient à la Bourse!).

Nicole Delepine

*Pédiatre , oncologue , ancien chef de service de  
cancérologie pédiatrique APHP*

### SEPT MESURES POUR SAUVER LA SÉCURITÉ SOCIALE EN FAISANT DES ÉCONOMIES SANS NUIRE AUX MALADES.

- 1/ Ne rembourser que les soins (dépistages et médecine préventive pris en charge par le ministère.
- 2/ Supprimer tous les conflits d'intérêts des experts et agents des ministères qui doivent choisir leur camp : au service de la santé publique ou de l'industrie et de la Bourse.
- 3/ Ne plus rembourser les médicaments inutiles, chers, souvent dangereux et aligner les prix sur le moins cher européen.
- 4/ Supprimer la plupart des agences sanitaires en réintégrant leurs missions d'état dans le ministère (et réaligner les salaires sur ceux de la fonction publique).
- 5/ Supprimer le remboursement des médicaments et matériaux dits innovants en essai (liste en sus) expérimentaux à financer par les firmes
- 6/ Limiter la médicalisation marketing à outrance de la population en interdisant toute publicité dans les médias y compris camouflée derrière les campagnes d'information souvent soutenues par le ministère..
- 7/ De telles mesures résorberaient la dette sociale et permettraient de créer une mutuelle gérée par la sécurité sociale pour prendre en charge lunettes, soins dentaires et appareils auditifs en diminuant fortement le reste à payer actuel.

# COMMENT NAIT ET CROIT UN CANCER

*Les médias nous informent régulièrement des découvertes de la recherche médicale. Néanmoins, nous demeurons à l'écart de leurs connaissances.*

En effet, la complexité de leurs différentes expériences s'étale sur plusieurs années avant d'être vulgarisées. En ce qui concerne le cancer : maladie particulièrement délicate à éradiquer, le grand public y est plus attentif car trop souvent cette atteinte sévit dans leur famille, chez des amis ou des voisins. C'est un spectre pour certains et personne ne peut l'ignorer. Mais qu'est-ce qu'un cancer ?

La recherche progresse, certes, mais il nous faut remonter à notre constitution pour saisir le processus engagé dans l'apparition d'une tumeur.

En réalité, nous ne pouvons qu'être émerveillés par tous les échanges, dans l'infiniment petit, qui se font afin que notre organisme fonctionne. Le « Petit Robert » nous donne une définition : « propriété essentielle des êtres organisés qui évoluent de la naissance à la mort en remplissant les fonctions qui leur sont communes ».

En dehors des « initiés », notre fonctionnement nous échappe complètement : sauf quand trop de désordres nous obligent à consulter. Quoique les hypocondriaques demeurent plus attentifs (parfois trop) à l'écoute de leur corps. « Voilà, tout commence par un dérèglement des gènes dans le noyau de la cellule qui a pour effet d'accélérer le processus de la division cellulaire (appelé mitose).

La cellule devient folle et se multiplie constamment (1).

Il nous faut déjà connaître le rôle des gènes. En biologie c'est le nom donné à des unités définies, localisées sur

les chromosomes et responsables de la production des caractères héréditaires.

Une révélation très importante : celle des MMP (MétalloProteinases Matricielles). « Les premières MMP furent découvertes en 1962, 1970 et 1980. Depuis, la recherche en a découvert une centaine dont les caractéristiques et le mode de fonctionnement n'ont pas été entièrement élucidés ». En temps normal, les MMP participent par leur action à la différenciation des organes et des tissus du corps humain dès le moment où se forme l'embryon et tout au long de sa croissance. Les MMP sont des enzymes à fonctions multiples, par exemple : elles assurent le développement de nos organes, la cicatrisation, la réparation de tous les tissus internes et externes susceptibles d'être endommagés.

Pourtant cette belle organisation peut être enrayée par une stratégie pernicieuse. « Recrutées par les cellules cancéreuses (les cellules dites folles qui se multiplient constamment) les MMP vont leur permettre de se vasculariser pour devenir nos pires ennemies. Le cancer dépend donc des MMP pour la croissance des tumeurs et l'apparition des métastases. Il semblerait que chaque organe soit en relation avec une MMP différente mais peu aussi être agressé par plusieurs d'entre elles et par plusieurs organes ayant des MMP en commun.

Le docteur Willem nous informe que le cancer colorectal atteint 21.500 hommes et 19.000 femmes par an. C'est le 3ème cancer chez les hommes et le 2ème chez les femmes. Le nombre de cas a augmenté de 50% en 20 ans, atteignant davantage les hommes.

Le docteur Jacques Lacaze, diplômé de cancérologie, estime que la seule et vraie solution est la prévention. « En effet, un cancer a une vie cachée de 8 ans en moyenne. Durant cette période l'embryon de cancer est très vulnérable, un rien peut le faire capoter. L'Etude SUVIMAX a montré qu'une simple complémentation en vitamines et sels minéraux suffisait à faire baisser cette incidence de cancer d'environ 30 %. Cette étude a duré 8 ans.

Le docteur Willem explique les signes qui vont permettre aux individus de consulter très rapidement pour un dépistage. Les signes révélateurs sont des troubles de la digestion (constipation, diarrhée), des hémorragies par l'anus, peu abondantes mais répétées, des douleurs abdominales. Un examen radiologique puis l'hémocult permet de détecter la présence de sang dans les selles. L'endoscopie et/ou une radiographie affinent le diagnostic. Il semblerait qu'il existe des prédispositions personnelles à ce cancer puisque le facteur familial est prédominant. Et bien sûr notre alimentation a un rôle important à jouer. Puis nous pouvons arrêter de fumer (pour ceux qui fument) diminuer la consommation d'alcool et pratiquer une activité physique.

Un peu de diététique ne nuit à personne. Nous savons que l'intestin (le colon) est en première ligne pour recevoir des molécules qui vont séjourner en lui un certain temps, 24, 48 h, voire plus. Il nous faut savoir que les aliments cuits à haute température comme les grillades et les fritures présentent des risques.

Attention au barbecue (en cas de contact direct du gras de la viande avec une flamme) : le fumage des viandes et du poisson puis les nitrites conservateurs présents dans les charcuteries portés à plus de 130 °. De plus, lors de la cuisson des aliments, des substances sont dégradées, d'autres apparaissent et provoquent des mutations au niveau de l'ADN.

### **Le grand fautif : le mercure.**

Nous connaissons son application dans les amalgames dentaires mais nous sommes « bernés » par différentes appellations du mercure, par prescription médicale : cinabre, hydrargyrum, calomel, monométhylmercure, diméthylmercure, thimerosal (thiomersal contenu dans les vaccins, mercurochrome, merfen.

Une parenthèse : Le Professeur Boyd. Haley a déclaré : « Je ne suis pas contre les vaccins ... mais je suis contre ceux qui contiennent des agents chimiques de

conservation. Effectivement on injecte des doses de mercure aux nouveaux nés le jour de leur naissance à des taux de concentration toxiques et inappropriés par rapport à leur masse corporelle (la barrière hémato-encéphalique du nourrisson n'est pas complètement formée) ».

En finalité, nous ne pouvons pas nous nourrir sans réfléchir à ce que nous introduisons dans notre organisme. Pour nous protéger nous devons :

1/Lire les informations sur les produits achetés.

2/ Nous tenir au courant des additifs de conservation contestés.

3/ Suivre l'actualité et s'informer des médicaments reconnus négatifs.

4/ Privilégier les produits bio.

5/ Surveiller sa flore intestinale et prendre des probiotiques (par exemple Bio-floracare) 20 milliards de micro-organismes par gélule (chez VitalOsmose).

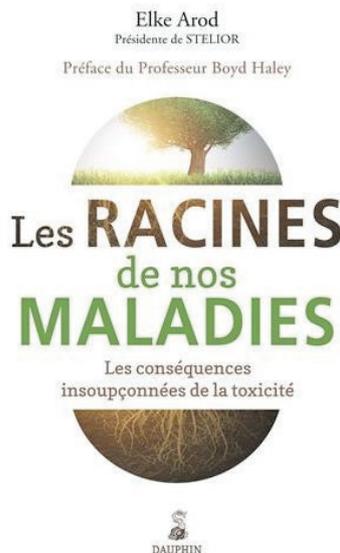
6/ Réduire le sucre et le pain blanc (les cellules cancéreuses adorent le sucre).

7/ Equilibrer notre pourcentage d'oméga 3, oméga 6. L'égalité entre les oméga 3 et 6 est essentielle pour réduire le risque de cancer du colon.

8/ Aimer la vie, les échanges, rester optimiste mais lucide.

(1) « Les Racines de nos Maladies » Editions du Dauphin.

Nicole BAUD





SOUS LE REGARD DE PIERRE LANCE

## AGNÈS BUZYN SUR LA SELLETTE

**M**me Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ayant repris à son compte la proposition de Marisol Touraine, précédente titulaire de ce poste ministériel, de rendre 11 vaccins obligatoires pour les nouveaux-nés, est parvenue à influencer le Premier ministre Edouard Philippe (qui est dépourvu de toute connaissance médicale) puis, apparemment, le Président de la République Emmanuel Macron (lui aussi dépourvu de toute connaissance en la matière), et à travers eux les députés de LREM, lesquels, tout aussi ignorants pour la plupart des problèmes de santé, ont voté le 23 octobre 2017 (à quelques rares exceptions près comme Mme Blandine Brocard) l'obligation de ces 11 vaccins, qui fait de la République française la première dictature vaccinaliste mondiale. Il s'agit donc là d'une manipulation politique de grande ampleur qui ressemble étrangement à celle dont furent victimes nos parlementaires (et à travers eux tout le peuple français) en 1950, lorsque fut votée l'obligation du vaccin BCG. Ce vaccin inopérant et néfaste fut rapidement abandonné par tous les pays européens, sauf évidemment par la France, qui, contre toute logique médicale, en maintint l'obligation jusqu'en 2007. Or, depuis 2007, le nombre des cas de tuberculose a régulièrement baissé chez les enfants nés après 2006 et qui ne sont plus soumis à une vaccination obligatoire. Preuve, s'il en était besoin, de la totale inutilité de ce vaccin, qui fut imposé aux enfants de notre pays pendant plus de 50 ans. (Selon un grand médecin helvétique, cette corruption du sang français pendant un demi-siècle est probablement la cause principale de la décadence de notre nation ! Aïe !). Or, j'ai entendu de mes propres oreilles Mme Agnès Buzyn, au cours d'une interview, vanter les mérites de cette «merveilleuse invention, le BCG», ce qui prouve qu'elle est tout aussi ignorante de la problématique des vaccins que MM. Philippe et Macron et que la majorité de nos députés, comme, hélas, de la grande majorité de nos concitoyens. J'ai ouï dire que MM. Philippe et Macron étaient de grands lecteurs. Aussi me permettrai-je de leur recommander (ainsi qu'à Mme Buzyn) la lecture du formidable ouvrage du Dr Marcel Ferru «La faillite du BCG», publié pour la

première fois en 1977 et que l'on peut trouver encore aujourd'hui sur Amazon.

Le Dr Ferru n'était pas n'importe qui. Médecin spécialisé en pédiatrie, Professeur de sciences fondamentales à l'Ecole de Médecine de Poitiers, il y enseigna durant 26 ans. Titulaire de la Chaire de clinique médicale infantile, il publia une centaine de travaux et fut lauréat de l'Académie de Médecine. Nullement adversaire du principe de la vaccination, il se sentira obligé de contester la valeur du BCG (Bacille Calmette Guérin) et il commença alors un immense travail de recherche de preuves, de statistiques, de témoignages, de références scientifiques, afin de démontrer de façon irréfutable aux médecins et au public que le BCG est à la fois inopérant et nocif. Travail titanesque qui devait aboutir à la publication de son livre.



Mais celui-ci n'est pas seulement la démonstration de l'imposture du BCG, il relate également par quelles manipulations politiciennes celui-ci fut imposé aux Français, à travers leurs députés subjugués, par les mandarins de l'Institut Pasteur, qui est depuis toujours un État dans l'État. Et je rappelle que le laboratoire Sanofi Pasteur, fondé à Lyon en 1897 par Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, est un des leaders mondiaux des vaccins. Le groupe détient aujourd'hui 25 % du marché mondial des vaccins, avec 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016.

## LE TRIOMPHE DU DOGMATISME !

Mme Buzyn se prend, sans doute de bonne foi, pour une scientifique. Hélas, c'est une grave erreur. Une véritable scientifique accepterait de remettre en question ses certitudes. Mais je suis sûr que Mme Buzyn n'a même pas pris connaissance des pétitions scientifiquement argumentées qui lui ont été adressées par des associations de médecins très compétents lui démontrant que le vaccinalisme systématique et obligatoire est une erreur. La plupart de ces médecins ne sont pas opposés au principe du vaccin, mais seulement à l'abus que l'on veut en faire, illustrant ainsi la sentence de Cicéron : «Toute chose poussée à l'excès se change en son contraire.» Mais Mme Buzyn est avant tout une «croyante» de la vaccination. Et, comme chacun sait, une croyance ne se discute pas. Sa prédécesseuse, Mme Marisol Touraine, qui lui a réfilé le brûlot des 11 vaccins, n'avait-elle pas déclaré péremptoirement : «La vaccination, ça ne se discute pas !» Autrement dit, c'est un dogme ! Et le dogme est ainsi défini par le dictionnaire : «Un dogme (du grec dogma : « opinion » ou dokéo : « paraître, penser, croire ») est une affirmation considérée comme fondamentale, incontestable et intangible par une autorité politique, philosophique ou religieuse.» ... ou scientifique, pourrait-on ajouter, car les dogmes scientifiques ont la vie dure tout autant que les autres ! Les défenseurs d'un dogme sont tout sauf des scientifiques et tout sauf des démocrates. Les dogmatiques sont des sectateurs qui rejettent catégoriquement toute critique ou contestation de leur credo. De même qu'un catholique pur sucre ne saurait admettre que l'on conteste la virginité de Marie ou la résurrection de Jésus (alors que tout libre-penseur les tient pour des fumisteries), de même un vaccinaliste pur jus ne peut admettre que l'on conteste l'utilité ou l'innocuité des vaccins.

**«Toute chose  
poussée à l'excès  
se change en son  
contraire.»**

Telle est Mme Buzyn, qui veut imposer aux bébés de France 11 vaccins obligatoires, au risque de déclencher de graves maladies et même des décès chez les enfants vulnérables, hypersensibles ou allergiques dont on ne peut prévoir les réactions physiologiques. Car tout individu est différent et possède une hérédité spécifique qu'il est impossible de prendre en compte dans une décision collectiviste. Le grand argument des vaccinalistes est le fameux rapport bénéfice/risque. Si les bénéfices sont supérieurs aux risques, la décision est légitime, disent-ils. Ils n'oublient qu'un «détail» : les bénéfices et les risques ne sont pas pour les mêmes. Les bénéfices, s'il y en a, seront pour les plus résistants (qui n'en sortiront pas nécessairement indemnes) et les risques seront pour les autres, ainsi délibérément sacrifiés. Dans tous les pays réellement démocratiques, la décision de vacciner contre telle ou telle maladie appartient aux parents, qui sont mieux placés que quiconque pour connaître l'hérédité familiale et les prédispositions qu'elle peut induire chez leurs nouveaux-nés. Mais Agnès Buzyn n'en a cure.

## POUR AGNÈS BUZYN, LES CONFLITS D'INTÉRÊTS SONT... SANS INTÉRÊT !

Certains critiques soupçonnent Agnès Buzyn de collusion avec les grands laboratoires intéressés à la vente massive de vaccins. Pour ma part, je me garderai d'émettre une telle accusation sans en avoir la moindre preuve. Il n'en reste pas moins que Mme Buzyn ne veut accorder aucune attention au problème des conflits d'intérêts, qui sont pourtant d'une importance capitale pour garantir l'indépendance des scientifiques décisionnaires.

C'est ainsi qu'en janvier 2016, Agnès Buzyn, qui avait été rémunérée par trois laboratoires privés avant 2011, tout en occupant diverses positions dans des organismes publics, déclarait devant la commission des affaires sociales du Sénat que l'obligation de déclarer publiquement tout conflit d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique, obligation qui avait été instaurée en 2011 par la loi Bertrand, afin de renforcer l'indépendance de l'expertise sanitaire publique, serait devenue trop «handicapante» pour certains chercheurs qui «ne le supportent plus et refusent de venir aux expertises de l'INCA (Institut National du Cancer). Selon elle, «vouloir des experts sans aucun lien avec l'industrie pharmaceutique pose la question de la compétence des experts».

Mais Mme Irène Frachon, médecin qui révéla le scandale du Mediator (lequel conduisit au vote de la loi Bertrand), rétorqua alors que ces «liens d'intérêts» peuvent conduire à ce que «des experts indiscutablement "compétents" [restent] solidaires d'un industriel lourdement criminel » et que la seule solution est de mieux rémunérer les chercheurs afin d'éviter leur « captation par l'industrie ».

L'être humain étant ce qu'il est, c'est-à-dire ni ange ni bête, il est d'une extrême naïveté de croire qu'un scientifique, fut-il réputé parfaitement honnête, puisse conserver une totale impartialité de jugement s'il est lié par des intérêts personnels de collaborateur ou d'actionnaire avec le laboratoire proposant tel ou tel de ses produits à l'assentiment d'une autorité publique de santé dont ce scientifique ferait partie. Donc, si Mme Buzyn ne voit pas la nécessité d'éviter les conflits d'intérêt, c'est qu'elle est en effet, pour le moins, d'une extrême naïveté. Mais on peut aussi se demander si elle n'est pas d'une naïveté tout aussi extrême en ce qui concerne les vaccins, dont elle n'a jamais vraiment étudié les conséquences, s'étant contentée de se soumettre au dogme. Choisie comme ministre sans doute en raison de sa carrière médicale, on peut constater que celle-ci fut très spécialisée. Voici un extrait du résumé de sa carrière publié par l'encyclopédie Wikipédia : «Elle soutient sa thèse de doctorat en 2000, intitulée «Étude de l'immunité anti-tumorale spécifique dans les leucémies myéloïdes et perspectives d'applications thérapeutiques» à l'université Paris-Descartes et devient professeure des universités-praticienne hospitalière en 2004. En tant que spécialiste d'hématologie, d'immunologie des tumeurs et de la transplantation, ses travaux ont principalement concerné la greffe de moelle osseuse, la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) et la leucémie myéloïde chronique (LMC). Elle a co-écrit de nombreux articles scientifiques, notamment en hématologie et immunologie.» Un parcours somme toute brillant, mais étroitement circonscrit et qui ne la qualifie en rien sur le sujet des vaccinations. On peut toutefois s'étonner que ses connaissances en immunologie ne l'aient pas sensibilisée au fait que le système immunitaire inachevé des nourrissons (il n'est pas opérationnel avant l'âge de 18 mois) est dans l'incapacité de tirer profit d'une avalanche de onze vaccins. Mais là encore, dans son esprit, le dogme l'a emporté sur la véritable réflexion scientifique. Au moment

## LIVRES DE PIERRE LANCE



### BON DE COMMANDE

(à photocopier)

- |                          |   |                                   |
|--------------------------|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Les fils de zarathoustra - conte philosophique                | 26€                               |
| <input type="checkbox"/> | Savants maudits, chercheurs exclus - Tome 1 à 4               | 23€/tome                          |
| <input type="checkbox"/> | Alésia, un choc de civilisations                              | 23€                               |
| <input type="checkbox"/> | Agonie d'un millénaire (recueil éditoriaux et d'articles)     | 22€                               |
| <input type="checkbox"/> | Le grand secret du ciel sommes nous tous des extraterrestre ? | épuisé                            |
| <input type="checkbox"/> | Le premier président (roman d'anticipation écologique)        | 23€                               |
| <input type="checkbox"/> | Le crépuscule des idéologies                                  | 20€                               |
| <input type="checkbox"/> | La prodigieuse aventure de la mort                            | 18€                               |
| <input type="checkbox"/> | La naissance des dieux  | 18€                               |
| <input type="checkbox"/> | La gaule éternelle  | TRILOGIE "LE PEUPLE ELECTEUR" 18€ |
| <input type="checkbox"/> | La gloire du verseau  |                                   |
| <input type="checkbox"/> | Réflexions d'un hors-la-loi                                   | 18€                               |
| <input type="checkbox"/> | Le spiritualisme athée  | 18€                               |
| <input type="checkbox"/> | En compagnie de Nietzsche                                     | 18€                               |

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Cocher les titres choisis et adresser le bon de commande et un chèque du montant à l'ordre de :  
L'Ere Nouvelle, BP 80171, 06407 CANNES cedex

où j'écris ces lignes, le vote des 11 vaccins n'a pas encore été soumis aux sénateurs, lesquels pourront peut-être l'amender avant son retour devant l'Assemblée nationale, laquelle décidera endernier ressort. Mais je ne me fais guère d'illusions sur l'indépendance d'esprit de nos sénateurs, dûment chapitrés par les vaccinalistes, même si les sénateurs LREM n'y ont pas la majorité. (Je demande cependant à nos lecteurs d'envoyer une copie de cet article à leur sénateur. On ne sait jamais !) Si l'obligation des 11 vaccins est définitivement adoptée, cela signifiera-t-il que la bataille de la liberté est définitivement perdue ? Non point, heureusement ! De nombreuses familles entreront en résistance, à l'exemple de ce que fit Isabelle Adjani pour ses propres enfants en utilisant jadis de faux certificats médicaux. Quant aux futures mamans qui ne supporteraient pas de voir leurs bébés devenir des esclaves des fanatiques de la seringue, il leur restera l'ultime ressource d'aller accoucher dans un pays voisin plus démocrate, plus civilisé et plus respectueux des droits de l'homme que le nôtre, par exemple en Espagne, en Allemagne ou en Suède, où aucun vaccin n'est obligatoire. Ce qui n'empêchera pas ces enfants de récupérer plus tard leur nationalité française. Quant à moi, j'aurais honte de mon pays, une fois de plus !

## IL Y A 68 ANS DÉJÀ !

A titre de rappel historique, j'aimerais offrir à nos lecteurs quelques extraits du débat qui se déroula en 1949 devant le Sénat, à propos de l'obligation du vaccin BCG. Les arguments développés alors par certains sénateurs opposés au projet liberticide redeviennent aujourd'hui d'une brûlante actualité. Comme j'aimerais voir quelques sénateurs de 2017 montrer autant de courage et d'intelligence que ceux de 1949 que je vais vous citer !

Les critiques exprimées portèrent principalement sur le problème de la liberté en matière de vaccination et sur les sanctions envisagées envers les contrevenants. Les interventions les plus remarquables furent celles du sénateur Henri Rochereau (1908-1999), membre du groupe des Républicains et Indépendants, et du sénateur Pierre Marcilhacy (1910-1987), n'appartenant à aucun groupe et qui sera candidat à la Présidence de la République en 1965.

Henri Rochereau estime «qu'un certain nombre d'arguments en faveur de la généralisation du vaccin ne sont absolument pas convaincants». Cet homme de bon sens déclare en outre qu'il lui semble «anormal et ahurissant» que l'on veuille contaminer des organismes en bonne santé en leur inoculant un microbe bien

vivant, fut-il atténué, sous «le prétexte moliéresque qu'un jour ceux-ci peuvent se trouver en contact avec la maladie». Rochereau se dit aussi «extrêmement réservé sur la façon dont les statistiques médicales nous sont présentées». Le sénateur Rochereau va terminer sur des remarques capitales concernant la liberté individuelle que tous ces démocrates patentés semblent avoir bien oubliée. Cette déclaration d'une extrême importance mériterait, à mon avis, de figurer dans une anthologie des définitions fondamentales de la démocratie : «Le projet qu'on vous demande de voter fait de l'individu un être sans personnalité, condamné à subir, ainsi que ses enfants, les interventions sans mesure qu'un Etat sans discrétion inflige de plus en plus à ses administrés. (...)

L'obligation de faire vacciner au BCG tous les enfants des familles de France condamne définitivement une des libertés essentielles de tout père de famille - seul responsable de ses enfants - : le choix de son médecin et le choix de sa médecine. C'est pour ou contre cette liberté absolue que vous avez à vous prononcer...» De surcroît, Rochereau va citer l'exemple du gouvernement hollandais, qui vient d'abolir la vaccination obligatoire contre la variole, à la suite de graves accidents, et qui l'a accompagnée d'« une proclamation qui devrait servir de règle à tous les gouvernements civilisés et être insérée dans la charte des Nations Unies ». Elle aussi, sans nul doute, devrait figurer dans l'anthologie que j'évoquais: «La meilleure institution de vaccination ne paraît pas toujours éviter ses conséquences nuisibles. C'est une raison d'éviter toute contrainte et d'en abandonner le choix aux habitants eux-mêmes sous leur propre responsabilité. Même en supposant que la vaccination soit préservatrice, le gouvernement n'aurait pas le pouvoir de la prescrire, car il n'aurait pas à disposer du corps des citoyens, même s'il était convaincu que cette mesure est favorable.» «Disposer du corps des citoyens», voici en effet le point crucial de cette affaire. Car nous sommes ici bel et bien confrontés à la doctrine du «despotisme éclairé», qui n'est qu'une violation caractérisée des principes de la démocratie. Mais Rochereau ne sera pas seul, et le sénateur Pierre Marcilhacy vient à la rescousse. Il reproche à l'article 5 de prévoir des sanctions pénales envers les contrevenants et demande que cet article soit disjoint. Il déclare avoir interrogé plus de soixante médecins et avoir conclu de cette enquête que le corps médical est très divisé dans cette affaire et que personne ne peut soutenir le contraire. Et surtout il soulève lui aussi la question de la liberté individuelle menacée et s'efforce à son tour d'ouvrir les yeux de ses collègues sur l'ombre du totalitarisme qui se profile derrière ce projet aberrant: «...C'est au moment où le corps médical est divisé que

vous voulez nous faire voter la vaccination obligatoire avec sanction pénale ! Mais quelles responsabilités prenez-vous ! (...)

Au nom de quoi allez-vous imposer de faire vacciner nos enfants ? Vous nous répondez : au nom de la protection des autres. Jusqu'où allez-vous aller avec ce système? La liberté de la personne humaine est en jeu. Les médecins, vous le savez, n'ont pas le droit de vie ou de mort, par conséquent ils n'ont pas le droit de nous imposer ce dont peut dépendre la vie ou la mort.»

On doit également citer ce passage pour le moins inquiétant d'un article du docteur J. Stéphani paru en 1950 : Le bacille Calmette-Guérin ou BCG : «La bécégite est en somme une tuberculose qui atteint l'appareil lymphatique dans son ensemble et à un degré que l'on commence à peine à soupçonner. Le mot innocuité ne devrait jamais être prononcé par des phthisiologues, car ils savent de quoi ils parlent, ou devraient le savoir. Et ils induisent le médecin praticien en erreur. La bécégite est une réalité.

Ce bacille vivant envahit l'appareil lymphatique et s'y installe exactement suivant les habitudes de son ancêtre. Et personne ne peut nous décrire aujourd'hui comment il évoluera au cours des décennies à venir... Il faut que les médecins non spécialisés se le disent et qu'on le leur redise : ce n'est pas un vaccin qu'ils manient, ce n'est pas une vaccination qu'ils font. Ils créent de propos délibéré une primo-infection chez un sujet vierge, autrement dit le début d'une maladie dont ils ne connaissent qu'imparfaitement l'évolution... Il s'agit d'une lymphangite microscopique qui peut cheminer dans tout l'organisme et que n'ont pas examiné de près ceux qui proclament bien haut l'innocuité de la méthode... Cette micropathologie de la bécégite est encore inconnue. Et c'est pourtant là le point crucial, qui aurait dû être élucidé avant d'oser vacciner un seul être humain...»

Est-il besoin d'ajouter que ces réflexions pertinentes sont applicables à tous les vaccins, quels qu'ils soient. Les apprentis-sorciers de la vaccination systématique n'ont pas la moindre idée de ce que peuvent devenir dans les corps humains les substances qu'ils leurs injectent. Ceux qui s'interrogent aujourd'hui sur l'apparition de maladies nouvelles, comme par exemple la sclérose en plaques, feraient bien d'examiner les antécédents vaccinaux des malades. Des statistiques rigoureuses ainsi effectuées apporteraient peut-être de terrifiantes découvertes.

Pierre Lance

## VOUS RECHERCHEZ UNE NOUVELLE ACTIVITÉ

**Vous avez envie de changement !!**

Ou simplement d'un complément d'activité.

**Avec une très bonne rentabilité.**

**Venez Rejoindre une équipe passionnée.**

Dans le domaine du Bien-Être & de la Santé

En Devenant Praticien de Santé Energéticien

En Bio-Résonance & Biofeedback

Par l'assistance de Scanners énergétiques

Sur le plan physique et Emotionnel.

Nous vous proposons un Concept clé en Main.

Sans droit d'entrée.

Formation, Choix du matériel, Communication

Business Plan. Aide au Financement.

Prenez contact pour Plus d'information

Parlez-en autour de vous !

Tél : +33(0) 4 93 655 500 / + 33(0)6 07 05 92 17

quantaform@gmail.com

www.quantaform.com

## LA LIBRAIRIE DE NICOLE

Au Nom de la Vraie Vie ..... 17 euros

Formalités à Remplir pour devenir un Amant ... 17 euros

Quand nos Sources se rejoindront dans la

Lumière de l'Amour ..... 18euros

Le Temps Immobile ..... 12euros

Au gré du Vent et de l'Arc en ciel ..... 12 euros

Ostéopathie Intrapelvienne C. Schweitzer ..... 25 euros

Rester jeune Longtemps M. Hourlier grâce à des

Méthodes naturelles ..... 25euros

L'Homéoprévention Garder forme et santé par

L'homéopathie par le Docteur M. Dellière ..... 25 euros

Dysfonctions sexuelles par G. P. Marquat ..... 25 euros

Plaidoyer pour le Bien-être des Bébés par

Isabelle Stélandre ..... 25euros

Gelée Royale par S. Thivin..... 25euros

Frais de port gratuit exceptionnellement

Pour toute commande : Nicole Baud 31 rue Bossuet 41 000

# LE MASSAGE À L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE

Procurant détente et bien-être, le massage est aussi un instrument de santé aux effets scientifiquement prouvés dans toute une série de pathologies psychiques ou physiques. De nombreuses expériences ont en effet été menées qui démontrent l'intérêt médical du toucher, dont celles initiées par le psychologue Fabrice Mascaux à l'Université de Liège (Belgique). Le jeune chercheur belge résume l'état des connaissances sur les bienfaits thérapeutiques du massage.

---

Alors que le massage est considéré dans de multiples cultures et depuis la nuit des temps, comme une pratique médicale à part entière, chez nous, le rapport au corps est resté tellement longtemps ambigu, voire entaché de culpabilité – puritanisme judéo-chrétien oblige – qu'un acte aussi banal et naturel que se toucher les uns les autres est devenu quasi tabou en dehors des relations affectives privilégiées et des « codes » jugés « socialement acceptables ». Mais depuis un siècle, de nombreuses expériences ont été menées qui démontrent le bien-fondé des pratiques ancestrales du toucher. Ce sont les résultats de ces expériences que je me propose de vous exposer ici.





## DU SCANDALE SUÉDOIS À LA CRÉATION DU TRI

Du chemin a heureusement été parcouru depuis le début du XIXème siècle, moment où Per Hink et Lind se sont mis à dos la société médicale de leur pays pour avoir tenté de promouvoir le massage suédois. Notons qu'à la fin de ce même XIXème siècle, c'est un médecin hollandais, le Dr Johann Mezger qui parviendra à introduire progressivement le massage suédois dans la sphère des activités médicales. Jusque-là, l'Occident avait quasiment « oublié » les bienfaits du massage et n'en laissait la pratique qu'aux « pauvres gens du bas peuple » qui n'avaient pas les moyens de la médecine !

Aujourd'hui, il y a déjà quelques décennies que Harlow, psychologue américain, a mené ses expériences sur les bébés singes, et observé que privés du contact physique avec leur mère, ils deviennent « autistes », agressifs, dépressifs et incapables de se reproduire une fois adultes. Il y a quelques décennies aussi que le docteur Schanberg, neuroscientiste et physicien, a mis en évidence le développement des rats, qui, touchés et choyés par leur mère, deviennent plus résistants aux maladies, plus vifs, plus « intelligents » et même dominants dans la colonie de rats. Et il y a quelques décennies toujours que Prescott, neuropsychologue à l'Institut National de la Santé des Enfants et du Développement Humain à Bethesda au Maryland, a affirmé que, chez les humains cette fois, « la privation de toucher, de contact et de mouvement sont les causes fondamentales d'un certain nombre de troubles émotionnels, y compris les comportements dépressifs et autistiques, l'hypersexualité, l'abus de drogues, la violence et l'agressivité. » On comprendra plus loin pourquoi. Il n'empêche qu'il a fallu attendre 1992 et la création du TRI (Touch Research Institut) par la faculté de Médecine de l'Université de Miami, pour que le toucher et le massage fassent l'objet de véritables recherches scientifiques. A l'heure qu'il est, le TRI reste l'unique centre de recherche mondial exclusivement dédié à l'étude de la dimension thérapeutique des arts du toucher.

## PETIT BILAN DE LA RECHERCHE MONDIALE

Sous la direction du docteur Tiffany Field, une équipe de chercheurs du TRI (issue notamment de Harvard, Princeton et Mc Gill) s'efforce de mieux cerner comment le toucher procure la santé et contribue au traitement des maladies. Des travaux en ce sens se poursuivent également au sein d'autres unités de recherches implantées aux Philippines et à Paris, mais aussi dans le cadre d'études en psychoneuroendocrinologie au CHU de l'Université de

Liège ou dans le cadre d'études en biologie génétique au Canada, sous l'égide du Dr Mark Tarnopolsky. Mais avant de vous résumer leurs travaux, je tiens à préciser que tous les résultats présentés ici ont été systématiquement comparés avec ceux d'un « groupe de contrôle » participant à une activité n'incluant pas le toucher : histoires contées, relaxation musicale, vidéos relaxantes, sauna, thérapies verbales ...Il s'agit donc de recherches à haute valeur méthodologique.

Voici d'abord ce qu'on a pu observer sur **les bébés, les enfants et les adolescents** :

■ Des **bébés prématurés** ont été massés pendant 10 jours, à raison de 45min/jour, en 3 séances de 15 minutes. Les résultats montrent qu'ils prenaient davantage de poids alors qu'ils recevaient la même quantité de lait que les bébés prématurés du groupe contrôle. Ils sont aussi plus éveillés et plus actifs, ils réagissent mieux au visage et à la voix des chercheurs, produisent des mouvements plus organisés et peuvent sortir de l'hôpital en moyenne six jours avant les autres (ce qui diminue les coûts hospitaliers).

■ Des **enfants autistes d'âge pré-scolaire** ont été massés régulièrement par les éducateurs. Une réduction de leurs comportements perturbateurs en classe est observée ainsi qu'une amélioration de leur capacité à interagir avec le professeur. Les enfants autistes, massés chaque soir par leurs parents, montrent par ailleurs une amélioration marquée de la qualité de leur sommeil.

■ Des **adolescents souffrant d'hyperactivité et de déficit de l'attention** ont, lors d'une autre étude, été massés 30 minutes durant 10 jours consécutifs. Leurs enseignants, ignorant quels enfants étaient en thérapie, ont observé que certains passaient plus de temps à leur travail qu'habituellement, étaient nettement moins agités et se comportaient de manière moins perturbante. Il s'est avéré qu'il s'agissait à chaque fois des adolescents qui avaient été massés en comparaison du groupe contrôle. Eux-mêmes se disaient plus joyeux et moins agités après les séances de massage.

■ Une étude réalisée avec des **enfants sexuellement et physiquement abusés** ayant reçu 15 minutes de massage par jour durant 1 mois, montre qu'ils dorment ensuite plus longtemps, qu'ils deviennent progressivement plus alertes, moins déprimés et moins anxieux, tout en se montrant plus actifs et plus sociables.

■ Des **enfants massés** deux fois par semaine durant un mois à la suite de l'**ouragan Andrew** survenu dans la région de Miami en 1995, ont manifesté une régression importante des symptômes post-traumatiques, une diminution de la dépression et de l'anxiété ainsi qu'une diminution des

problèmes exprimés, par exemple, à travers le dessin.

■ Des recherches effectuées dans des hôpitaux psychiatriques montrent que des massages du dos proposés pendant une semaine à **des enfants déprimés hospitalisés** diminuent aussi de manière significative leur dépression et leur anxiété, font chuter le taux d'hormones anti-stress (cortisol salivaire et urinaire), favorisent une meilleure organisation des phases de sommeil (ceci apparaît sur les vidéos réalisées la nuit) et induisent une meilleure coopération des enfants durant leurs soins.

■ De jeunes **adolescentes boulimiques** (suralimentation) et **anorexiques** (sous-alimentation), ont vu une amélioration nette de leur état après un mois de massages réguliers et constaté une large diminution de leurs symptômes de dépression et d'anxiété, une chute des hormones anti-stress (cortisol), de meilleures habitudes alimentaires, l'expression d'une image corporelle plus réaliste qu'auparavant. Voici ensuite ce qu'on a pu observer sur les adultes :

■ Plusieurs études menées au TRI de Miami durant plusieurs années sur le stress au travail ont montré qu'un « massage sur chaise » de 15min/jour durant 1 mois (dos, épaules, cou et tête) provoque un renforcement de la concentration et de l'attention (visible à l'EEG), une diminution du stress (cortisol), de meilleures performances cognitives (plus de rapidité et de précision dans la réalisation de tâches de calculs), une dynamisation de l'esprit d'équipe, une augmentation de l'attention, une amélioration de la créativité, une diminution de l'absentéisme au travail et une augmentation de la motivation.

■ Ce type de « massage sur chaise » a eu également des effets bénéfiques sur des personnes souffrant de fatigue chronique (le 'syndrome de fatigue chronique' est généralement lié à des états de dépression). Dès les premiers massages, l'évaluation de l'état dépressif le révèle en régression, tout comme les symptômes d'anxiété. On relève à nouveau moins d'hormones anti-stress (cortisol salivaire) alors que les niveaux de dopamine, neurotransmetteur, s'élèvent (la dopamine a un effet antidépresseur).

■ Chez des personnes dépendantes à l'alcool et/ou aux drogues, des massages réguliers ont permis une relaxation plus profonde, une diminution de la dépression, une meilleure acceptation de soi et un sevrage plus rapide.

■ Au bout de vingt jours de massage de patients séropositifs, on a constaté une nette augmentation de leur nombre de lymphocytes T (globules blancs) et une chute de leurs hormones anti-stress (cortisol). Ces sujets ont par ailleurs significativement connu moins d'infections comme la pneumonie ou autres qui leur sont souvent fatales.

■ Des patients gravement brûlés, ont reçu 30 min. de massage durant les cinq jours précédant la « correction des brides » (brossage de la peau très douloureux), ce qui a induit chez eux une diminution de l'anxiété et de la dépression corrélativement à une chute des hormones de stress. Les sensations de douleurs rapportées ont été grandement réduites.

■ **Les femmes enceintes** régulièrement massées par leur partenaire ou le personnel soignant, outre le fait de garder leur bonne humeur tout au long de la grossesse, abordent l'accouchement avec une plus grande sérénité; leur « travail » est moins long et moins douloureux, elles réclament moins d'assistance médicamenteuse. Par la suite, elles sont peu soumises à la dépression post-partum. On constate également que les césariennes sont très rares dans cette population de femmes qui ont été massées.

Les résultats du massage sont particulièrement visibles sur les femmes enceintes à tendance dépressive. Mais le plus impressionnant est peut-être ce que l'on peut observer à l'échographie sur le fœtus qui régularise son activité et présente un relâchement général, un visage décontracté!

A la naissance: peu de complications post-natales, peu de naissances prématurées, plus

de vivacité, moins de pleurs, visage paisible ...

Qu'en est-il en ce qui concerne l'autre extrémité de la vie, à savoir les personnes âgées?

La privation de contact physique chez les personnes âgées engendre très souvent un état dépressif. Le massage agissant en profondeur sur la production de cortisol comme nous ne cessons de le voir, les personnes âgées bénéficient elles aussi des mêmes effets bénéfiques du massage évidemment: elles voient leur déprime et leur

stress se réduire et retrouvent une attitude globalement plus positive

devant la vie. Des expériences ont été faites au cours desquelles, des personnes du troisième âge devenaient elles-même « massothérapeutes » et administraient des massages à de jeunes enfants victimes de sévices. Cette « activité » leur était autant bénéfique qu'aux enfants! Leur « image d'elles-mêmes » s'améliorait en même temps que leur état émotionnel et que leurs habitudes quotidiennes: elles réduisaient spontanément leur consommation de café, téléphonaient plus fréquemment à leurs amis, se rendaient moins souvent chez le médecin et disaient se sentir valorisées et utiles.

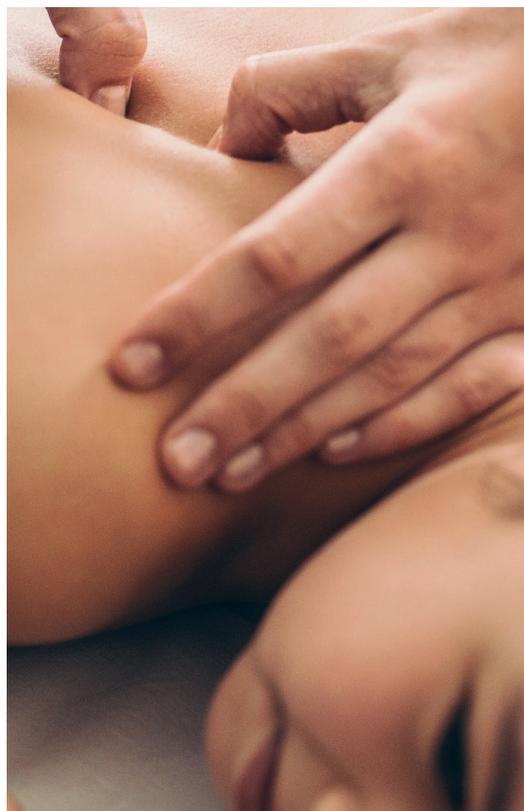
## EFFETS ANALGÉSQUES

Diverses recherches ont mis en évidence la diminution drastique des **douleurs de type 'chroniques'** à la suite de séances répétées de « massage assis ». Les personnes souffrant de **fibromyalgie** (symptômes: douleurs diffuses, raideurs musculaires et troubles du sommeil accompagnés de fatigue) dorment mieux, plus calmement et plus profondément, se sentent moins « rigides », moins déprimées, moins anxieuses et connaissent un apaisement

des douleurs. De même, les personnes souffrant de céphalées (maux de têtes chroniques) ont noté une diminution de la répétition des migraines ou

une baisse sérieuse de leur intensité à la suite de séances répétées de massage. Les taux de sérotonine et de dopamine sont apparus nettement plus élevés, c'est deux neurotransmetteurs étant impliqués dans la régulation de l'humeur et de la dépression. Les personnes atteintes de maux de dos chroniques font le même constat.

**Le massage agit sur la production de cortisol, de dopamine, mais surtout sur celle d'ocytocine. "l'hormone de l'amour"**



Les personnes aux prises avec **les douleurs généralisées occasionnées par le cancer** ont produit, suite au massage des tissus connectifs, une augmentation des taux de beta-endorphines (détectables dans le sang), les beta-endorphines sont des neurotransmetteurs associés au soulagement de la douleur et au sentiment de bien-être). Des femmes atteintes du cancer du sein, notamment, montrent une diminution de l'anxiété et de la détresse corrélées à une augmentation de leur vitalité durant leur traitement.

## EFFETS SUR LA SÉCRÉTION D'OCYTOCINE

A l'Université de Liège (unité de psychoneuroendocrinologie supervisée à ce moment-là par le Professeur Legros), deux études pilotes récentes réparties sur une période de 3 ans ont mesuré les effets du Massage Holistique® sur les taux d'ocytocine chez l'homme jeune (20 à 30 ans). (Les volontaires recevaient un massage d'une heure chaque semaine pendant trois mois et demi). L'ocytocine est une hormone importante, impliquée notamment dans la formation des liens sociaux, la facilité à se relaxer, le bon déroulement de la croissance, la régulation de la douleur, de la dépression, de l'anxiété et de la tension artérielle, mais aussi le ralentissement du développement de certaines tumeurs cancéreuses. La chercheuse suédoise Kerstin Uvnäs Moberg, à qui l'ont doit de nombreuses recherches à ce sujet, l'appelle 'peptide d'affiliation' ou 'hormone de l'amour'. Ses travaux fournissent aujourd'hui une explication physiologique à l'effet du massage - et des caresses - sur notre bien-être. Les résultats des investigations menées à Liège indiquent effectivement que les massages holistiques® provoquent des réductions significatives des taux de cortisol (stress) et des augmentations des taux de cette hormone si particulière qu'est l'ocytocine. Les prélèvements sanguins réalisés sur les membres du groupe de contrôle qui s'étaient adonnés à des séances de sauna et de hammam ont également montré des réductions des niveaux de cortisol, mais aucune augmentation de ceux d'ocytocine. Ceci tend à démontrer que le fait d'être touché semble absolument nécessaire à la sécrétion de cette hormone bienfaisante chez les jeunes hommes participants à cette étude (tout comme le démontraient déjà les travaux d'Uvnäs Moberg sur un groupe de femmes en période périnatale). Une seconde batterie de tests à laquelle j'ai pris part avec quelques collègues, toujours dans le cadre de l'ULG et toujours sur ce même public cible, confirme que le Massage Holistique® agit sur les taux d'ocytocine, et a donc aussi une influence positive sur l'humeur des participants et sur leur seuil d'agressivité.

**Les travaux du Dr Mark Tarnopolsky montrent que le massage est capable d'activer des gènes aux propriétés anti-inflammatoires.**

mesure de réduire la douleur et les courbatures, notamment après un effort physique. Par ailleurs, le massage activerait, selon Tarnopolsky, l'expression d'une protéine impliquée dans la synthèse des mitochondries chargées de fournir de l'énergie aux cellules et donc de permettre la récupération du corps.

## LES DÉCOUVERTES DU DR TARNOPOLSKY

En février 2012, une étude du Dr Mark Tarnopolsky, du département de médecine de l'Université McMaster au Canada, a démontré que, relayé jusqu'au cœur de nos cellules musculaires, le massage est capable d'activer des gènes aux propriétés anti-inflammatoires. De petites sondes très précises ont permis d'observer que le massage induisait ainsi la modification de l'expression de neuf gènes différents, dont la 'nucléoporine 88' connue pour son implication dans les mécanismes anti-inflammatoires. Cette découverte importante prouve que c'est la modification chimique de petites protéines appelées kinases, intervenant dans la transformation de messages mécaniques en messages biologiques, qui favorise la récupération et la diminution de l'inflammation suite au massage. Ceci explique donc de manière scientifique pourquoi le massage est en

## MASSER « EN CONSCIENCE »

Un de mes souhaits, en tant que psychologue, serait d'initier des recherches comparatives sur l'effet de massages donnés avec - ou sans - intentions intérieures positives. On sait maintenant que la pensée peut avoir une influence directe sur la matière, notamment sur l'eau. Les photos prises en laboratoires par le Japonais Masaru Emoto, diplômé en sciences et en médecine alternative, révèlent la sensibilité des molécules d'eau à ce qui les entoure et leurs réactions particulières aux pensées, émotions et paroles des personnes évoluant dans leur environnement. Notre corps étant constitué de 70 à 80% d'eau, il y a fort à penser que dispenser des massages avec une intention positive spécifique et soutenue pourrait en potentialiser les effets bénéfiques déjà connus. Il reste donc beaucoup de « belles aventures » de recherche en vue. Les idées d'expériences et les volontaires sont les bienvenus...

Fabrice Mascaux

Licencié en Psychologie de l'Ulg (Université de Liège -Belgique)

# L'HYDROGÈNE MOLÉCULAIRE

L'hydrogène a été découvert par un Britannique du nom d'Henry Cavendish en 1781. Il isola ce gaz et discerna que l'hydrogène, en se combinant avec l'oxygène, forme de l'eau. Il appelle sa découverte «l'air inflammable».

Aujourd'hui, l'hydrogène est souvent associé à la transition énergétique. On s'est aperçu en effet que l'hydrogène naturel, existant sur terre sous la forme de dihydrogène (H<sub>2</sub>) serait une ressource énergétique de grand intérêt permettant de se passer des deux procédés industriels de production d'hydrogène utilisés aujourd'hui.

Mais c'est plus précisément de l'hydrogène moléculaire dont je voudrais vous parler, car il est un puissant facteur d'amélioration de votre santé.

Suite à de nombreuses recherches, on s'est aperçu que l'hydrogène moléculaire neutralise efficacement le stress oxydatif ou radicaux libres d'oxygène. Il est indispensable de savoir que le stress oxydatif joue un rôle décisif dans presque toutes les maladies et affections.

L'eau hydrogénée, ou l'hydrogène moléculaire dissous,

est obtenue par électrolyse et c'est le plus puissant antioxydant connu à ce jour. L'eau hydrogénée est capable d'atténuer les symptômes de nombreuses pathologies dont le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'arthrose et les rhumatismes inflammatoires. Plus de 700 études ont démontré les avantages thérapeutiques de l'hydrogène moléculaire sur plus de 150 maladies humaines. Selon les chercheurs, plus de 200 bio-molécules sont régulées par l'hydrogène moléculaire.

En hydrogénant l'eau de boisson, on va mettre à la disposition de la cellule, et plus particulièrement des mitochondries (organite cytoplasmique de la cellule) qui utilisent l'hydrogène pour fabriquer de l'ATP (adénosine triphosphate) dans le cycle de Krebs (phénomènes d'oxydation et de réduction). L'ATP est essentielle, car elle fournit l'énergie nécessaire à toutes les réactions biologiques du métabolisme.

L'adénosine est le constituant des noyaux cellulaires résultant de la combinaison de l'adénine (base azotée contenue dans toutes les cellules vivantes) avec un pentose (ribose). Il est indispensable de savoir que le ribose forme les acides ribonucléiques, porteurs du code génétique. En s'appuyant sur toutes ces découvertes, il a été possible de créer un appareil générateur d'eau de boisson hydrogénée (HYZEN) qui enrichit ce liquide en hydrogène moléculaire.

L'hydrogène moléculaire améliore le flux sanguin artériel et diminue la tension. En cas de maladies neurodégénératives (alzheimer, la SLA, Parkinson, etc.), il permet la réduction du stress oxydatif et la perte des nerfs aussi au niveau du cerveau. Contre les effets du vieillissement, les maladies et lésions de la peau, il stimule la production de collagène.

Il n'y a guère de maladies ou de troubles pour lesquels l'action apaisante et bienfaitrice de l'hydrogène moléculaire ne peut être utilisée et il n'existe aucune interaction avec d'autres traitements.

Et si c'était tout simplement une REVOLUTION ?!!!

Nicole BAUD

Vous trouverez l'appareil générateur d'eau hydrogénée :

«HYZEN» chez NATURE'L DISTRIBUTION S.A.R.L.  
4, rue St-Barthélémy 68700 ASPACH-LE-HAUT  
Tél 03 89 62 79 04  
[www.natureldistribution.com](http://www.natureldistribution.com)  
[info@natureldistribution.com](mailto:info@natureldistribution.com)

## APPAREILS GÉNÉRATEURS D'EAU DE BOISSON HYDROGÉNÉE

# HyZen

### L'HYDROGÈNE MOLÉCULAIRE

UNE NOUVELLE DIMENSION  
POUR LES THÉRAPIES, LE SPORT,  
LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION.

*L'hydrogène moléculaire neutralise  
efficacement le stress oxydatif  
ou radicaux libres d'oxygène  
dans toutes les régions  
du corps.*

[www.hyzen.fr](http://www.hyzen.fr)



# L.I.F.F.E.

LIVING INFORMATION FORMS ENERGY  
BIORESONANCE & BIOFEEDBACK TECHNOLOGIE



ENEZ  
DÉCOUVRIR  
LE NOUVEAU  
LIFE  
SYSTEM



LA BASTIDE DES MIMOSAS - 826 CHEMIN DE LA CHÈVRE D'OR  
06410 BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS - FRANCE  
+33 (0)4 93 65 55 00 - +33(0)6 07 05 92 17

[www.quantaform.com](http://www.quantaform.com)